

l'essor de Versailles

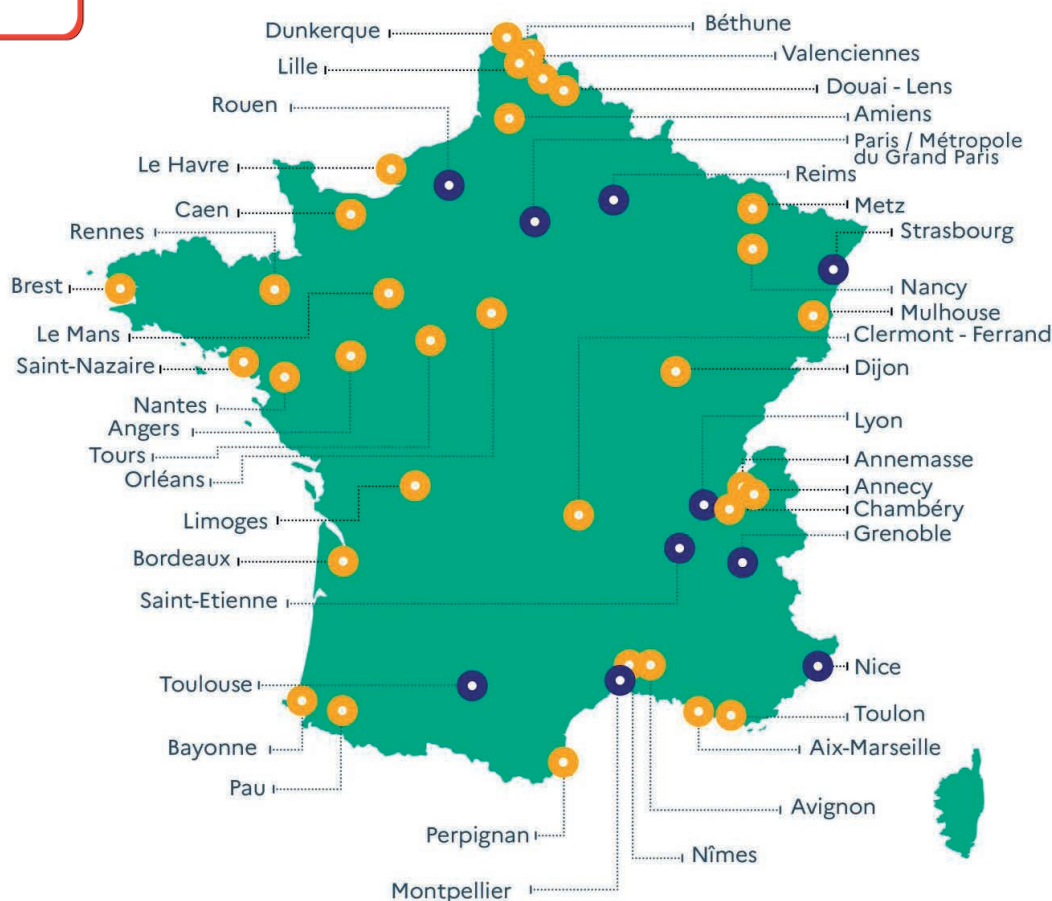
7€

N°24 Mai 2023

ZONE



Interdire les véhicules des plus pauvres dans les agglomérations ?



● ZFE-m existantes

● ZFE-m à venir

sommaire

Les Zones à Faibles Emissions-mobilité et le passage à la voiture électrique.....	2
Le calendrier du métro Grand Paris Express recule mais le projet avance avec assurance.....	8
Accidents de la route à Versailles en 2022.....	10
L'évolution de la population dans Versailles Grand Parc.....	11
La place de Versailles Grand Parc parmi les 62 intercommunalités d'Ile-de-France.....	12
Dématérialisation et soutien à l'illectronisme.....	13
Chronique de la solidarité.....	23
Versailles Solidarités Internationales poursuit son action d'information et de sensibilisation.....	25
Dans les Ehpad, un an après.....	26
Ne pas étouffer sous les déchets.....	30

Les Zones à Faibles Emissions-mobilité et le passage à la voiture électrique

La première ZFE a été créée par la Ville De Paris en 2015. Les Zones à Faibles Emissions-mobilité (ZFEM ou ZFE) ont été systématisés par les lois d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 et Climat et Résilience de 2021 pour lutter contre la pollution de l'air qui entraîne le décès prématuré de 40 000 personnes par an en France (100 000 selon une étude de Harvard de 2021). L'Etat a confié leur la mise en oeuvre de ces Zones aux collectivités locales. On verra que, par la même occasion, l'Etat a reporté sur elles la responsabilité de la mise en oeuvre auprès :

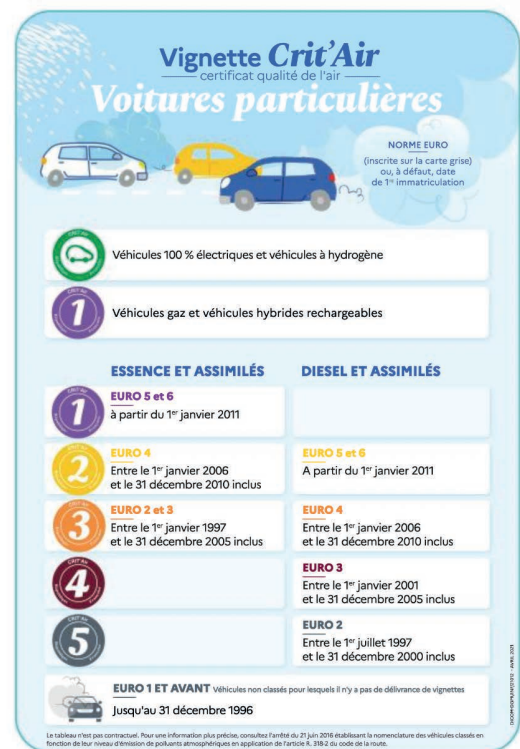
- des habitants de la ZFEM, qui souvent ont été très mal informés des consultations publiques, auxquels ils ont encore moins participé,
- mais aussi bien sûr les habitants en proximité de la ZFEM, non informés des consultations publiques auxquelles ils n'ont donc pas donné leur avis,

- et plus généralement de tous les conducteurs susceptibles de se déplacer dans la ZFEM, français ou étrangers, bien sûr non informés et non consultés, qui découvrent les ZFE sur leur GPS et aux entrées des zones.

La loi impose la mise en place d'une ZFEM dès maintenant pour 10 métropoles; ce sont celles reprise dans le tableau joint auquel il faut ajouter Toulon-Provence-Méditerranée en retard tandis que Reims a devancé l'obligation faite d'ici à 2025 pour les 43 agglomérations de plus de 150 000habitants (carte jointe).

En outre les Métropoles qui dépassent les normes fixées au niveau européen doivent respecter le calendrier progressif d'interdiction:

- des véhicules crit'air 5 au 1^{er} janvier 2023,
- des crit'air 4 au 1er janvier 2024,
- et crit'air 3 au 1er janvier 2025.



Le tableau joint donne un panorama en patchwork des caractéristiques des ZFE quant :

- aux véhicules concernés;
- aux périodes d'interdictions, souvent toute la journée et tous les jours (24x24 et 7x7) mais pas toujours
- aux dates des interdictions progressives des véhicules de moins en moins polluants (années indiquées par des couleurs du vert au rouge);
- aux périmètres considérés qui sont ceux des collectivités et qui ne recouvrent pas les agglomérations au sens géographique de l'INSEE;
- aux périodes pédagogiques adoptées;

- aux dérogations particulières s'ajoutant aux dérogations générales, selon l'usage des véhicules (par exemple ceux des associations dites de bienfaisances pour la Grand Paris) ou aux dérogations pour les petits rouleurs ou pour un nombre donné de journées...;

- aux aides spécifiques de la ZFE pour acheter (ou location avec ou non achat) un véhicule plus propre (électrique/hydrogène ou crit'air 1...).

Le manque de lisibilité est TOTAL et accroît la méconnaissance des ZFE par les habitants: 60% des sondés ignoraient ce qu'est une ZFE selon un sondage Harris en 2021.

	Grand Paris	Aix Marseille Provence	Reims	Toulouse	Rouen Normandie	Montpellier Méditerranée Métropole	Lyon	Strasbourg	Grenoble Alpes	Nice Côte d'Azur Métropole	St-Etienne
VL et 2RM et VUL/PL	oui	oui	Oui Sf 2 ou 3 roues motorisées	oui	oui	Oui	Oui PL et VUL crit air 3 déjà interdits	oui	Seulement VUL/PL Concertation VL en cours	Sf VUL 2RM	PL et VUL seulement
périmètres						11 communes avant 1.7.26 Métropole à 31 après				Distingue hypercentre	
Non classé (mis en circulation avant 1996)	1.7.2019	1.9.2022		VUL PL 1.3.2022 VL 2RM 1.1.2023	1.9.2022	VL 1.7.22	1.9.2022	?	Calendrier de la LOI CLIMAT	VL 1.1.2023	PL VUL 31.1.22
Crit'air 5	1.7.2019	1.9.2022	1.1.2022	VUL PL 1.3.2022 VL 2RM 1.1.2023	1.9.2022	VUL PL 1.7.22 2RM 1.1.22 VL 1.1.23	1.9.2022	1.1.2023	1.7.2023	PL 31.1.22 VL 1.1.23 hyper centre	PL VUL 1.1.25
Crit'air 4	1.6.2021	1.9.2023	1.7.2022 Appliqué 1.1.2023	VUL PL 1.9.2022 VL 2RM 1.1.2023	1.9.2022	VUL PL 1.1.23 2RM 1.1.24 VL 1.1.24	1.1.2024 (2)	1.1.2024 Période pédagogique 1.1.2023	1.1.2024	PL 1.1.23 hyper centre VL .1.2024	PL VUL 1.1.25
Crit'air 3	1.7.2022 puis 1.7.2023 sous réserve PTZ et CSA puis 2025	1.9.2024	1.9.2023 pédagogique 1.1.2024	1.1.2024 tous	???	PL 1.1.25 2RM, VL, VUL 1.1.28	1.1.2025 (2)	1.1.2025	1.1.2025	PL 1.1.24	PL VUL 1.1.27
Crit'air 2	1.1.2024 Puis ????						1.1.2026 (2)	1.1.2028 (1)			
Crit'air 1											
Période pédagogique	oui	1 mois 1.10.2022	Avant chaque interdiction (et non après!)		1.3.2023	7.2023	4 mois : 31.12.2022	1 an avant	???		
7/7 24/24	8h/20h PL 8h/20h sf sa di et fériés VL VUL 2RM	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Dérogation aide alimentaire	oui	Assoc de bienfaisance	non	Agrément ESS+Assoc de Bienfaisance	Aide alimentaire	non	Associations d'intérêt général???	non	???	non	Non
Dérogation temporaire	Durée des arrêtés 3 ans	Par Arrêté de 10 ans		3 ans 52 Pass petit rouleur par an	30.3.2024	Petits rouleurs <8000km/an 3 ans	Pass petit rouleur 52 fois en 2023	24 pass 24h petits rouleurs	non	non	non
Début de verbalisation générale											

PTZ prêt à taux zéro de l'Etat garanti
CSA contrôle sanction automatisé

(1) Strasbourg : décision pour 2028 décidées pour certaines communes ; à prendre avant 2027 pour celles qui n'ont pas donné accord ; calendrier révisable selon évolution de la pollution

De façon synthétique et à partir des données disponibles au 27 janvier 2023, le calendrier de passage à l'interdiction des véhicules de crit'air 3 et au-delà se présente comme indiqué dans le tableau joint qui classe les ZFE selon leur état d'avancement.

Crit'air interdit	Loi climat résilience	Grand Paris	Aix Marseille	Reims	Toulouse	Rouen	Montpellier	Lyon	Strasbourg	Grenoble	Nice	St-Etienne
NC		19	22	22	23	22	22	23	23	23	23	22
5	2023	19	22	22	23	22	23	23	23	23	23	25
4	2024	21	23	23	23	22	24	24	24	24	24	25
3	2025	23	24	24	24	25	25	25	25	25	NC	27
2		24	NC	NC	NC	NC	26	26	28	30	NC	NC

En ce qui concerne les périmètres, pour que les bénéfiques sanitaires soient équitablement répartis, il convient de délimiter une zone suffisamment large pour éviter de simplement déplacer la pollution sur les quartiers périphériques. Il faut aussi vérifier que les mobilités alternatives sont opérationnelles : les réseaux de métro, de tram ou de bus doivent être suffisamment développés et les pistes cyclables sécurisées.

A Marseille par exemple, la ZFE ne concerne qu'une petite superficie autour du port qui lui-même « n'est soumis à aucune norme suffisamment stricte », dénonce la porte-parole d'Alternatiba Marseille Florence Joly. Résultat : les véhicules sont repoussés sur la périphérie et les habitants restent encore soumis à la pollution des bateaux. En outre, la ville accuse un grand retard dans le développement des transports publics. À Strasbourg en revanche, la ZFE couvre l'intégralité de la métropole et englobe 29 communes. Les élus mènent depuis plus d'un an des concertations afin de développer les offres de transports alternatives et les dérogations adéquates. Dans la Métropole de Lyon, les portions M6 et M7 des autoroutes A6 et A7 situées sur la commune de Lyon restent ouvertes aux véhicules les plus polluants...

Quand la verbalisation?

Actuellement, la police peut constater et verbaliser les infractions, lors de contrôles de routine par exemple mais aussi à l'occasion d'autres contraventions. Mais différentes agglomérations ont d'ores et déjà prévenu que leurs agents ne seront pas missionnés pour effectuer ce type de contrôle. Le plus grand flou existe.

FoireAuxQuestions ZFE GRAND PARIS Amendes et sanctions

Ne pas respecter les restrictions d'une Zone à Faibles Emissions ou celles prévues par la circulation différenciée lors d'épisodes de pollution est puni de l'amende prévue pour les contraventions : de quatrième classe (135 € forfaitaire), pour les poids lourds, bus et autocars, et de troisième classe (68 € forfaitaire), pour les autres catégories de véhicules. Sont ainsi sanctionnés : circulation en violation des restrictions d'une ZFE, stationnement dans une ZFE sans avoir de vignette Crit'Air (sauf véhicules « non classés » immatriculés avant 1997), apposition d'une vignette Crit'Air ne correspondant pas aux caractéristiques du véhicule (4e classe).

Afin de permettre aux habitants, aux entreprises et aux collectivités de s'organiser, en principe aucune sanction n'est pour l'instant appliquée dans la ZFE métropolitaine, **sauf à Paris et lors d'alerte pollution**. D'ici là, seuls des contrôles pédagogiques sont effectués. Toutefois les usagers de la route doivent dans tous les cas (même s'ils disposent d'une dérogation) être munis de la vignette Crit'Air dans l'enceinte de la ZFE. A défaut, ils s'exposent à une amende lors d'un contrôle physique.

La verbalisation pourrait débuter au cours du second semestre 2024, a annoncé le gouvernement. Celle-

ci sera en grande partie automatisée; c'est une des conditions qu'a posée la Métropole du Grand Paris pour «activer» la ZFE. Ce contrôle Sanction Automatisé (CSA) pourrait nécessiter l'installation de nombreuses caméras dans les centres urbains. Au plan technique, c'est ce qui existe à Londres depuis 2003 et qui a été installé pour l'écotaxe mais jamais mis en service après renonciation suite aux manifestations. Une perspective qui a soulevé l'indignation des défenseurs des libertés individuelles et a été étudiée par la CNIL. Une délibération du 16 février 2023 du conseil municipal de Versailles répond à cette objection. Le Conseil d'Etat a récemment précisé qu'une collectivité pouvait décider d'acter la dérogation, pour motif d'intérêt général, au droit d'opposition des usagers du stationnement à la saisie de la plaque d'immatriculation. C'est acté désormais pour le stationnement payant à Versailles. La décision du Conseil d'Etat devrait également permettre le CSA envisagé.

L'acceptabilité des interdictions : les ZFE, une bombe sociale dans les quartiers populaires : « Qui peut s'adapter, qui sera exclu ? »

Pour Camille Defard, cheffe du Centre Energie de l'Institut Jacques Delors, l'enjeu des ZFE est avant tout social : « *La réelle question est de savoir qui peut s'adapter à ces nouvelles mobilités et qui en sera exclu ?* » Une question d'autant plus importante que les plus précaires sont aussi les plus exposés à un air dégradé. Pour plus de justice sociale, les mesures d'accompagnement doivent permettre à l'ensemble de la population d'avoir accès à une mobilité. 38 % des ménages les plus pauvres ont un véhicule classé 4 ou 5, contre 20 % des plus riches.

L'exemple de la Seine St-Denis, le département le plus pauvre du Grand Paris est flagrant : 12% des véhicules particuliers exclus aujourd'hui et 37% dès l'interdiction des VP de crit'Air 3. (ENCART Joint). La comparaison avec les véhicules particuliers de Versailles Grand Parc illustre aussi le fossé entre les riches et les pauvres, voire les plus pauvres de la commune de Villeteuse (voir TABLEAU joint et CARTE des VP de crit air 3 et plus)). Ce sont aussi les habitants des communes rurales ou péri-urbaines qui possèdent les véhicules les plus polluants. Or, ce sont aussi ces territoires qui sont les plus dépendants de la voiture.

La concertation est donc primordiale et doit permettre de proposer aux habitants des solutions alternatives adaptées et accessibles.

L'Assemblée Nationale a lancé une mission d'information flash (=temporaire et de courte durée) sur les «mesures d'accompagnement à la mise en oeuvre des Zones à Faibles Emissions» qui traduisent en positif les critiques envers les interdictions de circuler, beaucoup plus violentes que les taxes et l'on a vu les réactions contre les taxes dans un passé récent (écotaxe poids lourds, taxe environnement sur les carburants) . La mission parlementaire a rendu son rapport en octobre 2022. Le rapport a fait 32 recommandations regroupées dans 5 chapitres :

- information et lisibilité: campagne et portail d'information national, consultation citoyenne (dont quartiers politique de la ville), harmonisation et comité de suivi;

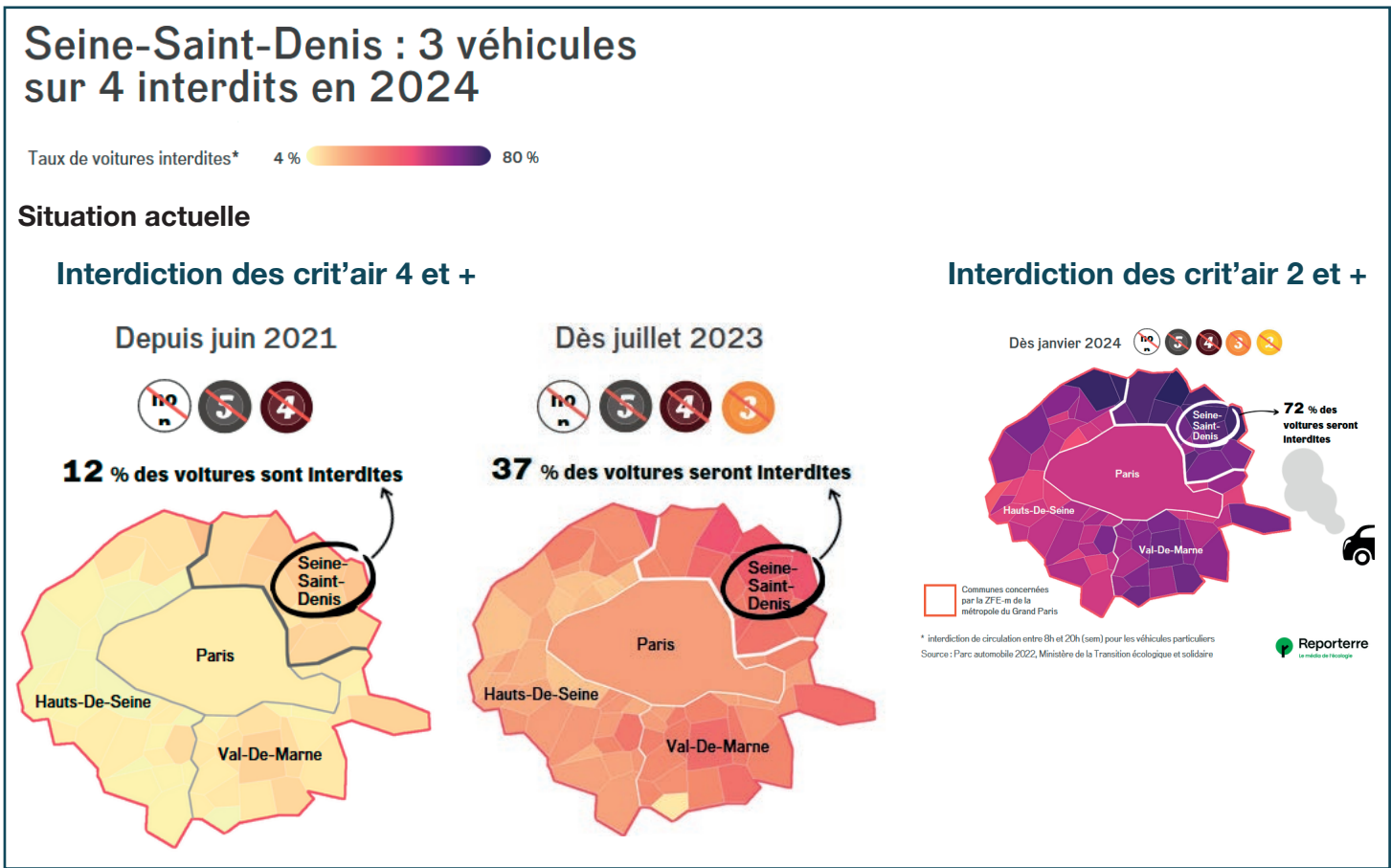
- mobilités alternatives: conseiller mobilité dans les maisons France Services, fréquences et prix des transports en commun (TVA à 5.5%) et infrastructures, voies covoiturage, parkings relais gratuits bien desservis, forfait mobilités durables obligatoire, meilleure planification par les Autorités Organisatrices de la Mobilité;

- aides à l'acquisition plus solidaires qu'incitatives : guichet unique, aides à l'achat de VP crit'air 2 d'occasion, accès des VP à boîtier bioéthanol, augmentation des aides notamment pour les plus pauvres, élargir et garantir le prêt à taux zéro par l'Etat, subvention des locations, aides au rétrofit, aide pour les primo-accédant, points de recharge électrique;

- mesures pour les VUL et PL professionnels : incitations à l'achat de VUL et PL crit'air 2 en attendant les offres crit'air 0 et 1, dérogations homogènes, renforcer et baisser les malus poids, plateformes d'échanges avec les mobiles décarbonés, formation à la logistique durable;

- agilité et souplesse dans la mise en oeuvre: réviser les vignettes crit'air (poids, consommation, entretien), nombre d'accès gratuits, aménagements des horaires d'accès, intégration des zones industrielles et portuaires.

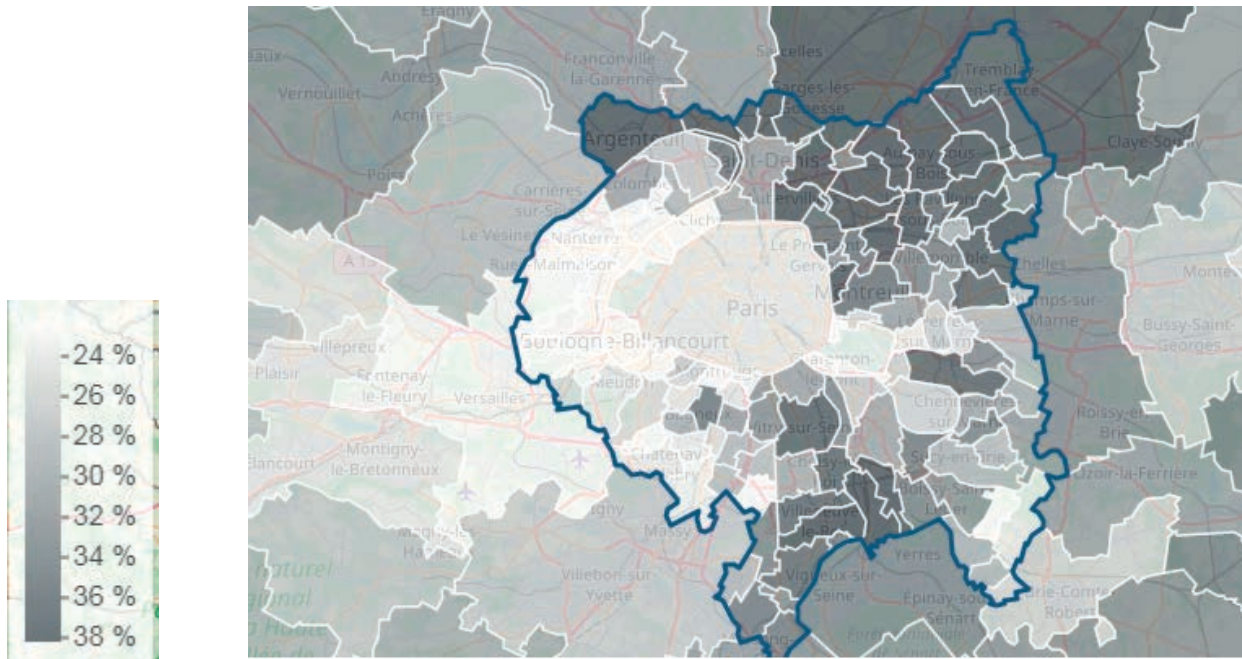
Les alertes et craintes se multiplient de tous côtés (associations, élus) et les décideurs qui ont déjà interdits - mais l'absence de verbalisation illusionne !
 - les véhicules crit'air 5 et 4 - hésitent à passer le pas de l'interdiction des véhicules crit'air 3 qui risque d'entraîner des révoltes à l'instar de celles des gilets jaunes.



Comparaison des parcs 2022 de Véhicules particuliers de Versailles Grand Parc avec les parcs de Seine St-Denis et de Villetaneuse : 16.7% des VP de VGP seront exclus après l'interdiction des crit'air 3 mais 37% en Seine St-Denis et 50.4% à Villetaneuse.

crit air	Versailles Grand Parc véhicules particuliers	%	cumul crit'air décroissants de NC à E	Ville de Villetaneuse véhicules particuliers	%	cumul crit'air décroissants de NC à E	Seine St-Denis véhicules particuliers	%	cumul crit'air décroissants
Crit'Air E	2114	1,5%	100,0%	10	0,3%	100,0%	4618	0,9%	100%
Crit'Air 1	59463	42,3%	98,5%	628	17,7%	99,8%	133785	26,5%	99,1%
Crit'Air 2	47087	33,5%	56,2%	1127	31,7%	82,1%	178900	35,4%	72,6%
Crit'Air 3	23469	16,7%	22,7%	1153	32,5%	50,4%	128116	25,3%	37,2%
Crit'Air 4	4529	3,2%	6,0%	471	13,3%	17,9%	41726	8,3%	11,9%
Crit'Air 5	813	0,6%	2,8%	77	2,2%	4,6%	7333	1,4%	3,6%
Non classés ou inconnus NC	3106	2,2%	2,2%	84	2,4%	2,4%	11248	2,2%	2,2%
total	140581	100,0%		3550	100,0%		505726	100,0%	

source : Parc automobile des ZFE au 1er janvier 2022 - Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires



La situation dans la ZFE du Grand Paris et le recul (reculade?) de l'interdiction des véhicules crit'air 3

La ZFE du Grand Paris a succédé à la ZFE de la Ville de Paris qui avait été initiée dès 2015. Elle est considérée comme un territoire d'expérimentation en avance sur les autres ZFE.

Sur les 77 communes faisant partie du dispositif de la ZFE, seules 58 (75%) ont concrétisé leur participation en traduisant en arrêté municipal les prescriptions de la ZFE de 2019! Il est envisagé que la ZFE soit régie par un seul arrêté de la Métropole du Grand Paris qui remplacerait les arrêtés «coupé collé» d'un même arrêté type plus les particularités propres à chaque commune.

Après avoir déjà reporté de juillet 2022 à 2023 l'interdiction des véhicules crit'air 3, le conseil métropolitain a voté en juillet 2022 le report à juillet 2023 en assortissant la future interdiction de deux conditions:

- prêt à taux zéro entièrement garanti par l'Etat,
- mise en place du contrôle sanction automatisé (CSA), ce qui suppose un vaste système de caméra et la connexion avec le fichier des immatriculations corrigé des dérogations (comme celle actée pour les véhicules utilisés par les «associations de bienfaisance»).

Le 25 octobre 2022, un comité ministériel a fait le point d'avancement des ZFE mais sans répondre aux questions posés: notamment le contrôle sanction automatisé n'aboutirait au mieux qu'en 2024, voire fin 2024.

Le Conseil métropolitain devra de nouveau se réunir pour reculer encore l'interdiction des véhicules crit'air 3 et par la suite l'interdiction des crit'air 2 ne devrait pas voir le jour avant le 1er janvier 2026 avec deux années de retard par rapport au calendrier initial.

Versailles, Versailles Grand Parc et la ZFE du Grand Paris

C'est la Métropole du Grand Paris qui a déployé la ZFE

du Grand Paris dans le périmètre de l'autoroute A86. Ce périmètre comprenait donc, dans l'idée de départ, la commune de Viroflay et partiellement les communes de Vélizy-Villacoublay et de Versailles, même si le tracé sous-terrain de l'A86 à leur hauteur laissait la question ouverte. La Métropole du Grand Paris a proposé à Vélizy-Villacoublay et à Viroflay de faire partie de la ZFE, ce qu'elles ont toutes deux refusé, d'autant plus facilement qu'elles faisaient partie de VGP et non de la Métropole du Grand Paris. Il faut noter que Vélizy-Villacoublay avait adhéré à la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud-Ouest (GPSO) en janvier 2014 et qu'elle aurait du alors faire partie de la ZFE. Mais la commune a quitté GPSO un an plus tard pour adhérer à VGP en 2016.

Ainsi VGP dans son ensemble reste à l'extérieur de la ZFE du Grand Paris, bien que ses communes fassent en très partie de l'agglomération de Paris au sens de l'INSEE parce que c'est la Métropole qui déploie la ZFE du Grand Paris dans son périmètre qui est plus restreint que l'agglomération parisienne. Cependant la loi Climat résilience prévoit que les périmètres des ZFE déterminés par décret peuvent être révisés par décret tous les cinq ans.

Versailles et VGP restent cependant très concernés par la ZFE du Grand Paris parce que les véhicules des habitants qui voudront se déplacer dans la ZFE attenante sont soumis aux limitations de la ZFE.

Les décideurs pourraient hésiter à interdire les véhicules de crit' air 3 dans la ZFE dans la mesure où cela revient à exclure 37% des voitures particulières du département le plus pauvre qu'est la Seine St-Denis ? Alors, en quelque sorte, la Seine Saint Denis «protègerait» d'une interdiction les véhicules crit'air 3 de VGP qui restent cependant moins nombreuses qu'en Seine Saint Denis.

Les ZFE imposeront la voiture électrique : «un grand saut dans l'inconnu» (Les Echos)

Le remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques constitue un tournant technologique historique, brutal comme jamais, avec les dates charnières de 2030 et 2035 d'interdiction de vente de véhicules thermique en France et dans l'Union Européenne (avec la dérogation arrachée par l'Allemagne pour les carburants de synthèse (essence synthétique ou eFuel).

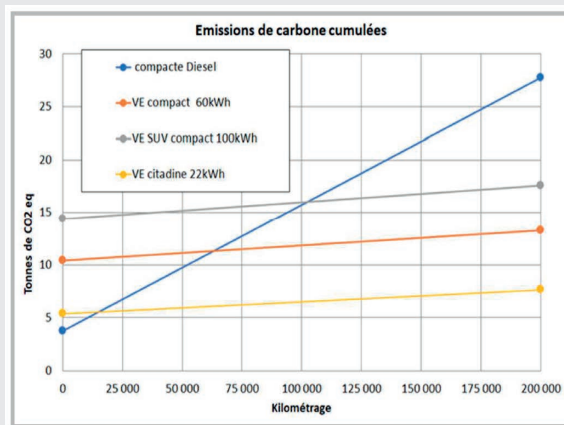
Le caractère écologique de la voiture reste discuté et la dernière étude de l'ADEME qui compare véhicule électrique et véhicules thermiques conclut en faveur de la voiture électrique seulement au-dessus d'un certain kilométrage, dans les conditions suivantes.

ADEME (Agence de la transition écologique)
Avis 012013 d'Octobre 2022 «Voitures électriques et bornes de recharge» 10 pages

Sur l'ensemble de sa durée de vie, une voiture électrique roulant en France, a **un impact carbone 2 à 3 fois inférieur** à celui d'un modèle similaire thermique, **à condition que sa batterie soit de capacité raisonnable (< 60 kWh^t)**. Avec une batterie de taille supérieure, l'intérêt environnemental n'est pas garanti étant donné la variabilité des consommations liées à la masse du véhicule et à ses conditions d'utilisation.

L'impact carbone d'un véhicule électrique augmente quasiment proportionnellement à son poids, lui-même fortement impacté par la capacité de stockage de sa batterie, qui dimensionne l'autonomie du véhicule selon sa consommation. **Il convient donc de choisir une batterie juste adaptée à l'usage majoritaire du véhicule** (typiquement le domicile-travail quotidien), en sélectionnant un modèle de véhicule le plus petit et léger possible, qui saura offrir l'autonomie la plus élevée à partir de cette capacité de batterie.

Page 2 - synthèse et graphique page 4



Le passage à l'électrique va remplacer les moteurs thermiques par des moteurs électriques et les carburants par l'électricité des batteries. ce qui pose plusieurs problèmes :

• du point de vue des conducteurs

- **le prix d'acquisition** encore hors de portée de la plupart des conducteurs, malgré les primes de conversion (si on possède un vieux véhicule), le bon écologique et les surprimes de certaines collectivités;

- **la possibilité de recharger les batteries.** Si 9 conducteurs sur 10 rechargent actuellement leurs véhicules à domicile (avec de vrais problèmes dans les copropriétés) ou au travail, beaucoup renoncent par impossibilité de recharger. Le gouvernement avait promis 100.000 points de recharge d'ici à la fin 2021. Cet objectif ne sera atteint qu'avec un an et demi de retard (début mai 2023). Les collectivités se doivent d'organiser le déploiement dans le cadre d'un schéma directeur comme le prévoit la loi, ce qui n'existe nulle part dans Versailles Grand Parc. Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de VGP pourrait comprendre une telle planification: le problème est crucial dans les zones d'immeubles collectifs sans parking, notamment à Versailles.

La Cour des comptes européenne fustigeait en 2021 le retard de mise en place de l'infrastructure consacrée à l'électromobilité et le manque de préparation de l'Union: 34 000 bornes de recharge en 2014 et 250 000 en septembre 2020, très en dessous de l'objectif de 440 000 points de recharge défini en 2017. Il sera impossible d'atteindre l'objectif de déploiement d'1 million de bornes électriques en 2025 et encore moins celui plus lointain de 3 millions en 2030. De plus beaucoup de bornes marchent mal et certains des premières bornes installées doivent être modernisées.

Enfin l'hétérogénéité des systèmes de recharge est patente: abonnements et badges différents, énorme divergence des tarifications ; une harmonisation technique et tarifaire s'impose dans cette jungle .

- **la possibilité de se déplacer à longue distance.** Actuellement l'autonomie varie de 100km à 600km pour des modèles très haut de gamme mais le seuil habituel est autour de 200/300km . Une recharge rapide en 20mn nécessite la disposition en état de marche d'une borne libre . En cas d'affluence, le risque est grand d'une attente démesurée .

• d'un point de vue économique

- la disposition des ressources pour fabriquer les véhicules et notamment les batteries . Les ressources de base vont donc aussi évoluer vers les métaux rares avec les problèmes environnementaux, sociaux (au Congo Kinshasa, on parle des minerais de sang compte tenu du banditisme et des rébellions qui mettent en coupe réglée les mines et les mineurs) et stratégiques (relations avec les pays producteurs).le prix du lithium a été multiplié par 7 depuis début 2021 et on évoque des pénuries dès 2025! Autre problème: le prix de l'électricité et la capacité de production.

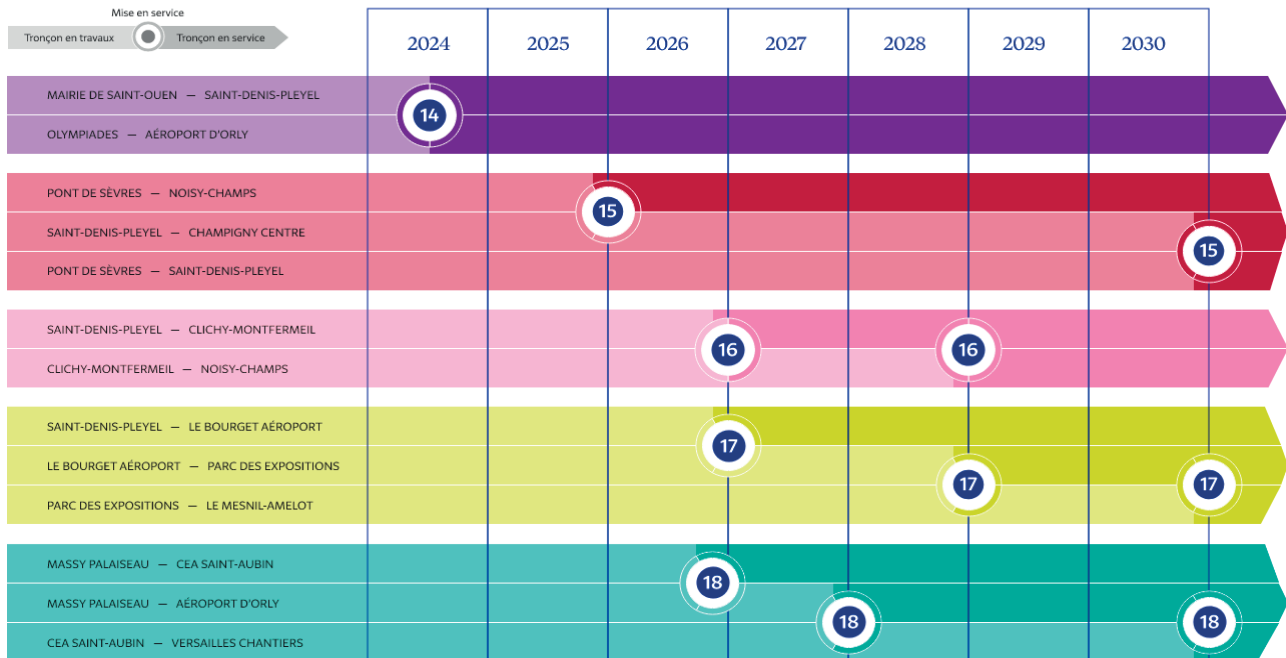
- **le « gigantesque plan social » qui se prépare :** certains métiers vont disparaître et la production demandera de toute façon moins de monde.

Le Sénat a organisé le 7 février 2023, un débat public sur l'électrification du parc automobile qui a repris ces problèmes précédents, **débat** qui a fait apparaître **les nombreux doutes qui se font jour sur la possibilité d'atteindre l'objectif du « tout électrique » en 2035.**

Le calendrier du métro Grand Paris Express recule mais le projet avance avec assurance

Le dernier calendrier programme du maître d'ouvrage du Grand Paris Express, la Société du Grand Paris, date de juillet 2021 (site internet de la SGP : figure jointe).

Planning de la SGP



Globalement ce calendrier recule quasiment de 6 mois : sur le planning les étapes de réalisation sont affichés en fin d'année au lieu de la mi-année, à l'exception notable de deux sections qui gagnent une année et demie et aboutissant à Noisy-Champs sur la ligne 16 et au Parc des Expositions sur la ligne 17. Et pourtant, certains trouvent que le rythme imposé aux entreprises est trop rapide et peut

entraîner des conséquences sur la sécurité des chantiers (cinquième mort en ce début avril 2023).

Les sections prévues pour les JO 2024 ne seront pas au rendez-vous à l'exception du métro automatique 14 existant prolongé au nord (avec une grande inquiétude sur le faible délai réservé aux essais) et au sud. On peut y ajouter la première section limitée à la Défense du projet EOLE (St-Lazare Mantes).

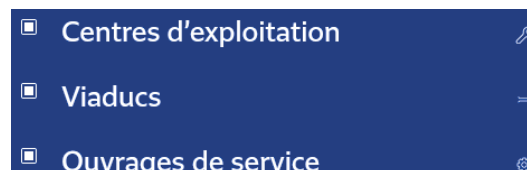
Section	Ligne	Calendrier 22 février 2018	Calendrier donné le 28 septembre 2020	Feuille de route de la SGP validée le 13.7.2021	
St-Lazare Mairie de St-Ouen	14 nord	2020/21			
Mairie de St Ouen - St Denis Pleyel	14 nord	2024	2024	2024	
Mairie des Lilas Rosny Bois Perrier	11 section 1	2020/21	????????????????	????????????????	
Pont de Sèvres Noisy Champs	15 sud	2024	2025	Fin 2025	+0.5
Olympiades Aéroport d'Orly	14 sud	2024	2024	2024	
St Denis Pleyel Le Bourget RER	16/17	2024		??	
Le Bourget RER Clichy Montfermeil	16	2024		Fin 2026	
Saint-Denis Pleyel le Bourget RER à le Blanc Mesnil en 2024 ;	16	2024	2024	??	
Blanc Mesnil à Clichy - Montfermeil en 2025.	16	2024	2025	Fin 2026	
St Denis Pleyel - Clichy- Montfermeil				Fin 2026	+1.5
Clichy Montfermeil Noisy Champs	16	2030	2030	Fin 2028	-1.5
Le Bourget RER Le Bourget Aéroport	17	2024	2024 "selon faisabilité technique"	Fin 2026	+2.5
Le Bourget Aéroport Triangle de Gonesse	17	2027	2027	Fin 2028	+1.5
Triangle de Gonesse Parc des Expositions	17			Fin 2028	-1.5
Parc des Expositions Le Mesnil Amelot				Fin 2030	+0.5
Parc des Expositions Aéroport de CDG	17			Fin 2030	+0.5
Triangle de Gonesse Aéroport CDG	17	2030	2030	Fin 2030	+0.5
Aéroport CDG Le Mesnil Amelot	17	2030	2030	Fin 2030	
Aéroport d'Orly St-Aubin CEA	18 est	2027			
Aéroport d'Orly - Massy - Palaiseau				Fin 2027	+0.5
Massy - Palaiseau à CEA Saint-Aubin	18 est		2026	Fin 2026	+0.5
St-Aubin CEA - Versailles Chantiers	18 ouest	2030	2030	Fin 2030	+0.5
Rosny Bois Perrier Noisy Champs	11 section 2	?		Hors calendrier	
Pont de Sèvres Nanterre	15 ouest	2030	2030	Fin 2030	+0.5
St-Denis Pleyel Rosny Bois Perrier	15 est	2030	2030	Fin 2030	+0.5
Nanterre St-Denis Pleyel	15 nord	2030	2030	Fin 2030	+0.5
Rosny Bois Perrier Champigny Centre	15	2030	2030	Fin 2030	+0.5

Même si le projet d'ensemble a vu son évaluation passer de 20 milliards d'euros à son lancement en 2010 à plus de 36 milliards aujourd'hui, le projet avance inexorablement comme le montre la mise en réalisation sur l'ensemble des tracés, y compris sur des sections au calendrier éloigné comme la deuxième partie de la ligne 18 (Centre Huit, transféré au 77 rue des Chantiers pour laisser la place à la gare des Chantiers; quartier des savoirs à Villaroy sur Guyancourt). L'originalité de la SGP est d'avoir été dotée de ressources propres pérennes et indépendantes des décisions budgétaires annuelles à hauteur de 800M€ par an sous formes de taxes locales affectées : taxe sur les bureaux, taxe spéciale d'équipement. Ces ressources régulières permettent des emprunts de très longue durée qui garantissent l'avancement du projet même si les délais reculent. C'est d'ailleurs pourquoi, le gouvernement envisage de confier à la SGP la réalisation de projets en province (RER ou lignes à grande vitesse) à condition de trouver les mêmes types de ressources pérennes et ce même si ces ressources sont plus difficiles à trouver en province qu'en Ile-de-France.

Enfin notons que le Comité d'Orientation des Infrastructures (COI) a, dans son dernier rapport de 2023, questionné la pertinence de la section ouest de la ligne 18 dans une perspective d'insuffisance de ressources consacrées aux infrastructures de transport.

Ligne 18 Orly - Versailles Chantiers avec ses gares, ses ouvrages et ses viaducs

- 10 gares**
- 35 km de métro automatique**
- 13 communes desservies**
- 110 000 voyageurs quotidiens**



Accidents de la route à Versailles en 2022

L'année 2022 est marquée par un changement dans les enregistrements des accidents de la route : ne sont plus enregistrés que les accidents ayant fait l'objet d'un rapport officiel.

Ceci explique la baisse des accidents «enregistrés» mais n'est pas forcément représentative d'une baisse réelle des accidents. Se pose donc la question de la discontinuité des données ou de la constitution d'une nouvelle série de données comparables.

	Accidents	Blessés légers	Blessés graves	Morts
2000	248	270	32	1
2001	220	201	16	5
2002	176	178	22	1
2003	159	145	30	1
2004	147	151	34	0
2005	150	141	21	1
2006	141	135	29	1
2007	130	123	17	3
2008	124	106	11	2
2009	99	88	7	3
2010	142	60	17	2
2011	125	50	13	4
2012	134	104	11	1
2013	145	81	22	1
2014	163	106	27	2
2015	140	72	18	2
2016	153	126	38	1
2017	151	99	40	1
2018	144	42	24	1
2019	133	93	23	0
2020	95	41	24	2
2021	111	39	16	2
2022	71	32	1	1
Par an	144	108	21	1.5
Total 23 ans	3301	2483	493	35

Les voiries les plus accidentogènes (23 accidents sur 71 soit 32% du total) restent des voies bien connues : Rue Foch (6), Avenue de Paris (4), Rue des Chantiers (4), Rue Royale (3), Avenue Rockefeller (3) et Avenue du Général de Gaulle (3).

mois	Accidents 2022	Accidents 2021	Accidents 2020	Accidents 2019	Accidents 2018	Accidents 2017
Janvier	13	11	7	6	11	10
Février	7	8	9	7	5	9
Mars	7	10	7	6	8	11
Avril	6	14	2	15	11	7
Mai	5	9	14	16	13	11
Juin	7	9	11	13	14	16
Juillet	4	9	7	8	11	13
Aout	2	7	4	5	9	7
Septembre	6	17	13	12	15	15
Octobre	4	8	10	13	10	23
Novembre	5	5	8	10	22	18
Décembre	5	4	3	22	15	11
Année	71	111	95	133	144	151
Moyenne mensuelle	6	9	8	11	12	13

L'évolution de la population dans Versailles Grand Parc

« Il n'est de richesse que d'hommes » (Jean Bodin, philosophe)

Si la population de Versailles Grand Parc continue de progresser lentement (3.4% en 11 ans), les évolutions des 18 communes sont très différenciées.

Nom de la commune	Population municipale 2012	Population municipale 2017	Population municipale 2023	poids dans VGP en 2012	poids dans VGP en 2023	rapport 2023/2012 population municipale	différence absolue des populations 2023 et 2012
Bailly	3942	3866	3692	1,5%	1,4%	93,7%	-250
Bois-d'Arcy	13646	14081	15028	5,3%	5,6%	110,1%	1382
Bougival	8419	8848	8983	3,3%	3,4%	106,7%	564
Buc	5378	5660	5972	2,1%	2,2%	111,0%	594
La Celle-Saint-Cloud	20844	21275	20496	8,1%	7,7%	98,3%	-348
Châteaufort	1403	1375	1467	0,5%	0,5%	104,6%	64
Le Chesnay-Rocquencourt	29210	28590	31057	11,3%	11,6%	106,3%	1847
Fontenay-le-Fleury	12607	13222	13518	4,9%	5,1%	107,2%	911
Jouy-en-Josas	8159	8309	7983	3,2%	3,0%	97,8%	-176
Les Loges-en-Josas	1521	1507	1661	0,6%	0,6%	109,2%	140
Noisy-le-Roi	7888	7617	7692	3,0%	2,9%	97,5%	-196
Rennemoulin	121	112	112	0,0%	0,0%	92,6%	-9
Saint-Cyr-l'École	17549	18344	20611	6,8%	7,7%	117,4%	3062
Toussus-le-Noble	915	1166	1164	0,4%	0,4%	127,2%	249
Vélizy-Villacoublay	19883	20654	22836	7,7%	8,5%	114,9%	2953
Versailles	86477	85461	83583	33,4%	31,3%	96,7%	-2894
Viroflay	15909	15472	16744	6,1%	6,3%	105,2%	835
Bièvres	4823	4499	4796	1,9%	1,8%	99,4%	-27
Versailles Grand Parc	258694	260058	267395	100,0%	100,0%	103,4%	8701

Le recul est net le long de l'axe résidentiel de la Départementale 307 (Bailly -6.3%, Noisy -2.5% et Rennemoulin). Ailleurs, la population de Jouy-en-Josas recule (-2.2%) alors que sa voisine Les Loges-en-Josas connaît une belle dynamique (+9.2%). Et surtout la chute de Versailles se confirme d'année en année : -3.3% et -2894 habitants dans un processus de gentrification-embourgeoisement tempérée par la progression lente mais sûre du taux de logements sociaux qui atteint 22.17%. La faute aussi aux résidences qui deviennent secondaires et de rapport avec le AirBNB. C'est essentiellement cette chute qui freine VGP en dépit des belles progressions de :

- Toussus-le-Noble (+27.2%) qui a atteint les 1000 habitants et dépassé cet objectif des maires successifs
- Bois d'Arcy (+10.1%), Fontenay-le-Fleury (+7.2%) et surtout St-Cyr l'École (+17.4%) où le quartier de la caserne Renard a vu le jour après bien des batailles;

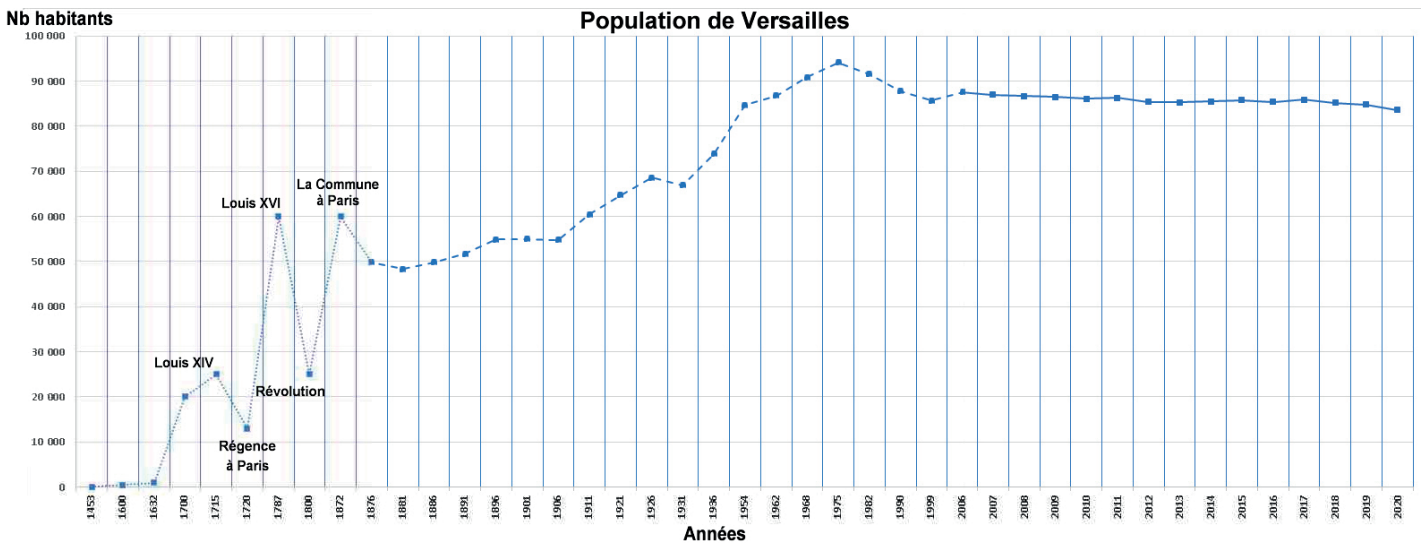
la progression de cet ensemble au sud de la Plaine de Versailles tranche par rapport à la régression des trois communes au nord de cette Plaine.

Le poids de chaque commune évolue en pourcentage de sa population dans VGP et à terme, la représentation de chaque commune pourrait être réinterrogée.. La plus forte baisse est celle de Versailles -2.1 point (de 33.4 à 31.3 %). En baisse également : La Celle St-Cloud (-0.4 point), Jouy-en-Josas (-0.2 point) et Bailly, Noisy-le-Roi et Bièvres (-0.1 point). A l'inverse, on retrouve à la hausse les communes de St-Cyr l'École (+0.9), Vélizy-Villacoublay (+0.8) puis Bois d'Arcy (0.3), Le Chesnay-Rocquencourt, Fontenay-le-Fleury et Viroflay (0.2) et Bougival, Buc (0.1).

Toutes ces évolutions sont bien sûr la traduction des dynamiques de construction et d'utilisation des logements.

La population de Versailles de la fin de la guerre de Cent ans à aujourd'hui

Jusqu'au 20^{ème} siècle, la population a suivi l'histoire de la France: hausse avec les Rois ou le gouvernement bourgeois contre la Commune quand la capitale était Versailles, chute avec la Régence et la Révolution quand la capitale était Paris. Après la première guerre mondiale et le développement des quartiers, l'apogée est atteinte en 1975 avec 94145 habitants mais la barre des 100 000 habitants ne sera probablement jamais franchie en dépit des nouveaux quartier de Gally puis de Satory conçus en éco-quartier dédensifiés.



Sources : Evaluation avant 1876, date du premier recensement quinquennal officiel poursuivi jusqu'avant la 2^{ème} guerre mondiale; recensement INSEE depuis 1954, devenu annuel avec échantillonnage en 2006.

La place de Versailles Grand Parc parmi les 62 intercommunalités d'Ile-de-France

La Région Ile-de-France compte :

- 7 départements
- 51 intercommunalités, le département-commune de Paris et 11 Etablissements publics Territoriaux des départements de la Petite Couronne dans la Métropole du Grand Paris qui recouvre aussi Paris.

Le département des Yvelines compte 10 intercommunalités comme l'Essonne et le Val d'Oise :

- Grand Paris Seine et Oise (GPSEO), la plus grande Communauté Urbaine de France (410 000 habitants)
 - 4 Communautés d'Agglomération : St-Germain Boucles de Seine (SGBS 342 107 habitants au 1^{er} janvier 2021), Versailles Grand Parc (VGP 272 736), St-Quentin-en-Yvelines (SQY 231 275), Rambouillet Territoires (80 801)
 - 5 Communautés de communes : Les Portes d'Ile-de-France, Pays Houdanais, Gally Mauldre, Coeur d'Yvelines, Haute Vallée de Chevreuse (HVC)
- dont 5 sont dans l'agglomération parisienne au sens de l'INSEE (continuité de l'habitat) : GPSO, SGBS, VGP, SQY, HVC

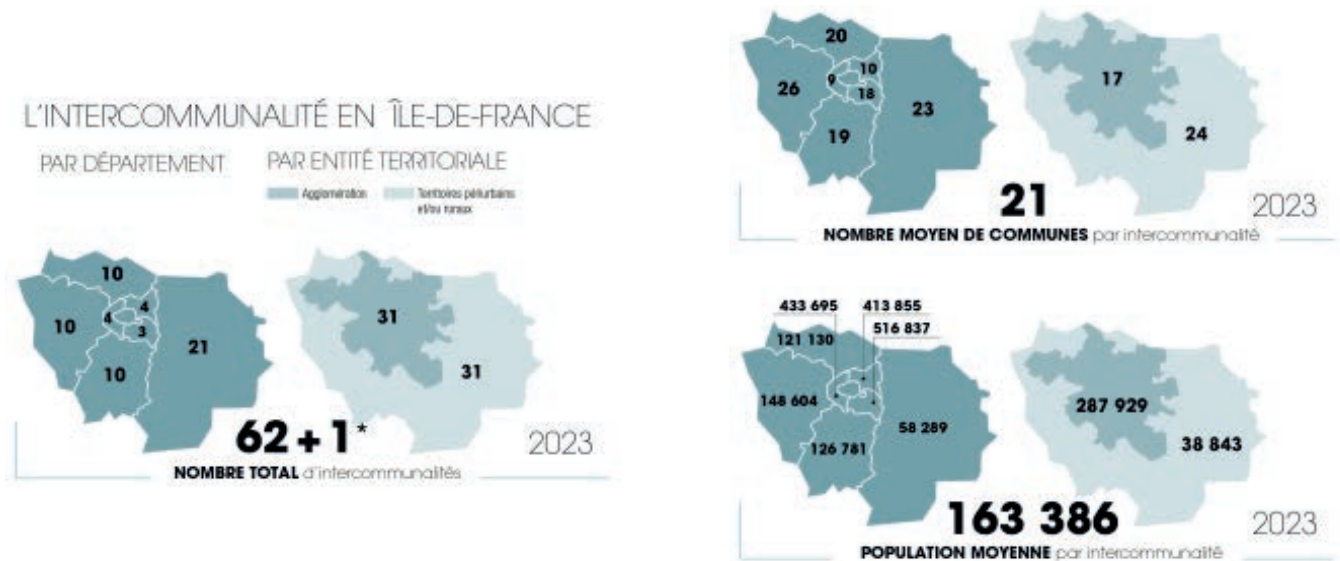
Le nombre moyen de communes dans les 10 intercommunalités des Yvelines est de 26 communes mais la Communauté urbaine de GPSEO compte 73 communes.

Intercommunalités	Nombre de communes	Siège	Dont nombre de Communes d'autres départements	Commune dont le Président est maire
CJ Grand Paris Seine et Oise	73	Aubergenville		Cécile Zammit-Popescu Meulan
CA St-Germain Boucles de Seine	19	Le Pecq	Bezons (95)	Pierre Fond Sartrouville
CA Versailles Grand Parc	18	Versailles	Bièvres (91)	François De Mazières Versailles
CA St-Quentin-en-Yvelines	12	Trappes		Jean-Michel Fourgous Elancourt
CA Rambouillet Territoires	36	Rambouillet		Thomas Gourlan 3 ^{ème} adjoint Rambouillet
CC Les Portes d'Ile-de-France	19	Freneuse		Alain Pezzali Villeneuve-en-Chevrie
CC Pays Houdanais	36	Houdan	4 en Eure-et Loir	Jean-Marie Tétart Houdan
CC Gally Mauldre	11	Maule		Patrick Loisel Feucherolles
CC Coeur d'Yvelines	30	Saulx-Marchais		Hervé Planchenault Montfort l'Amaury
CC Haute Vallée de Chevreuse	10	Dampierre		Anne Grignon Lévis St-Nom
TOTAL	264		6	
Total dans les Yvelines	258			
Commune de Maurecourt rattachée à Cergy-Pontoise	1			
Total dans les Yvelines	259			

NB La commune Yvelinoise de Maurecourt est rattachée à Cergy-Pontoise.

Le nombre total des communes des Yvelines est passé de 262 communes à 259 après la fusion de 6 communes dans 3 communes nouvelles: St-Germain-en-Laye (St-Germain-en-Laye + Fourqueux), Le Chesnay-Rocquencourt (Le Chesnay + Rocquencourt) et Notre-Dame de la Mer (Jeufosse + Port-Villez)

Les présidents des intercommunalités sont souvent les maires des communes les plus importantes : Versailles (1^{ère} ville des Yvelines), Sartrouville, (2^{ème} ville), Houdan ou en est un adjoint (Rambouillet). Mais pas toujours surtout dans les zones plus rurales et quand plusieurs des grandes villes de ces intercommunalités ont des populations du même ordre de grandeur.



Dématérialisation et soutien à l'illectronisme

A - Nos difficultés avec la dématérialisation des démarches administratives : difficultés du public et difficultés des agents publics

1) Les difficultés du public

extraits et commentaires de l'enquête Insee Focus No 267

(Parue le : 11/05/2022 source Gleizes F., Nougaret A., Pla A., Viard-Guillot L.)

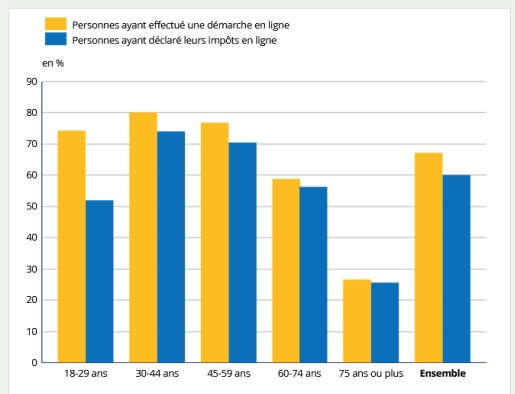
Les principaux résultats

- a) 33 % des personnes majeures n'ont fait aucune démarche administrative en ligne
- b) 32 % des adultes ont renoncé à effectuer une démarche administrative en ligne
- c) Des difficultés différentes selon le type de démarche administrative

a - 33 % des personnes majeures n'ont fait aucune démarche administrative en ligne

La dématérialisation des démarches administratives s'est largement développée au cours des dix dernières années. En 2021, seuls 67 % des personnes de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine déclarent avoir effectué au moins une démarche en ligne auprès de l'administration au cours des douze derniers mois, alors qu'elles n'étaient que 33 % en 2011 (figure 1a). **La part de personnes déclarant leurs impôts en ligne a aussi plus que doublé en dix ans**, passant de 24 % en 2011 à 60 % en 2021. 31 % des usagers ont effectué d'autres types de démarches en ligne, comme une inscription scolaire ou une déclaration de changement de coordonnées.

Figure 1a – Part de personnes ayant fait une démarche administrative en ligne en 2021 selon l'âge



Lecture : 26,6 % des personnes âgées de 75 ans ou plus résidant en France métropolitaine ont effectué au moins une démarche administrative en ligne dans l'année précédant l'interrogation.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire de 18 ans ou plus.

Source : Insee, enquête TIC 2021.

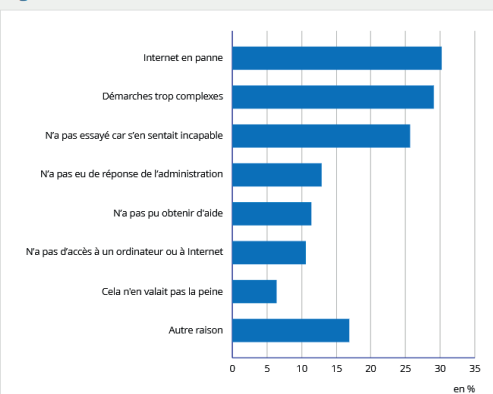
À l'inverse, **33 % des personnes majeures n'ont fait aucune démarche en ligne** auprès d'une administration au cours de l'année. 40 % de ces personnes n'ont pas utilisé Internet du tout dans l'année. Pour les autres, les raisons invoquées pour expliquer l'absence de démarche en ligne témoignent également d'une gêne avec la dématérialisation : 30 % déclarent préférer transmettre les formulaires par courrier, 26 % disent se rendre directement sur place pour effectuer les démarches et 24 % déclarent manquer des connaissances informatiques nécessaires. Parmi l'ensemble des personnes n'ayant fait aucune démarche dématérialisée, une sur quatre a toutefois sollicité de l'aide pour en faire une, le plus souvent auprès de son entourage (famille, amis ou voisins).

Les personnes n'ayant pas fait de démarches en ligne sont moins dotées en nouvelles technologies et moins à l'aise vis-à-vis d'elles que l'ensemble de la population majeure en France métropolitaine : 73 % d'entre elles sont équipées d'Internet à domicile (contre 90 % de la population) et 43 % n'ont pas utilisé Internet au cours des trois derniers mois (contre 15 %). Ces personnes sont généralement plus âgées, moins diplômées et moins souvent en emploi.

b - 32 % des adultes ont renoncé à effectuer une démarche administrative en ligne

Les contraintes liées à la dématérialisation peuvent s'avérer un véritable obstacle et conduire les personnes les plus vulnérables à renoncer à certaines démarches administratives. Ainsi, 32 % des personnes de 18 ans ou plus vivant en France métropolitaine déclarent avoir renoncé au moins une fois à une démarche administrative en ligne au cours des douze derniers mois (elles ont pu renoncer à certaines démarches en ligne mais aller au bout d'autres). Les trois quarts d'entre elles ont pu effectuer ces démarches autrement (par téléphone, sur place, etc.), mais un quart, soit 8 % de la population totale, a renoncé définitivement à les accomplir. Les raisons invoquées pour avoir renoncé à une démarche en ligne sont le plus souvent des blocages ou pannes d'Internet ou la trop grande complexité de la démarche à accomplir (figure 2). Un quart des personnes ayant renoncé à une démarche en ligne déclare même ne pas avoir essayé par faiblesse ou manque de compétences numériques.

Figure 2 – Raisons invoquées pour expliquer le renoncement aux démarches administratives en ligne en 2021



Lecture : 29,1 % des personnes qui ont déclaré avoir renoncé à une démarche administrative en ligne ont invoqué comme raison la trop grande complexité des démarches.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire de 18 ans ou plus.

Source : Insee, enquête TIC 2021.

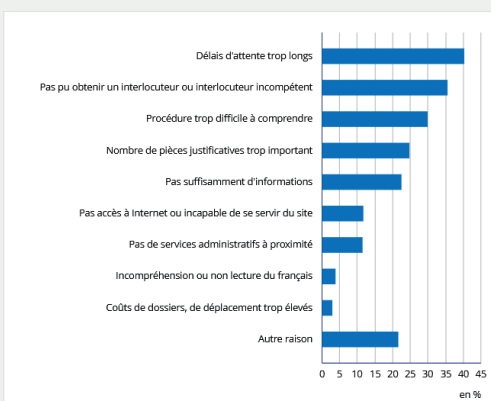
Si les femmes déclarent renoncer un peu plus fréquemment à au moins une démarche en ligne (34 %, contre 30 % des hommes), elles trouvent aussi plus souvent d'autres manières d'effectuer ces démarches et renoncent moins souvent définitivement. Comme pour les personnes qui n'ont pas effectué de démarche en ligne, **celles qui renoncent à en accomplir sont essentiellement plus âgées, peu ou pas diplômées, de niveau de vie modeste** et vivent seules ou au sein d'un couple sans enfant.

c - Des difficultés différentes selon le type de démarche administrative

Les difficultés rencontrées lors de démarches administratives, peuvent fortement pénaliser une partie de la population si elles l'obligent à renoncer à certains droits. Ces difficultés peuvent relever de différentes causes : manque de temps, interlocuteur éloigné, difficulté à comprendre la procédure, manque d'informations, accès difficile à Internet, etc. Ainsi, début 2021, 40 % des personnes déclarant avoir rencontré des difficultés lors des démarches entreprises dans les douze derniers mois estiment les délais d'attente trop longs (téléphone ou guichet).

La figure 3 montre la fréquence des divers motifs

Figure 3 – Type de difficulté rencontré lors des démarches administratives



Note : les données sont provisoires.

Lecture : 40,3 % des personnes ayant rencontré des difficultés lors de leurs démarches administratives estiment les délais d'attente trop longs.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire de 18 ans ou plus ayant rencontré des difficultés lors de leurs démarches administratives.

Source : Insee, enquête SRCV 2021.

La maltraitance informatique et comment Essor de Versailles a changé d'adresse

Bien sûr, l'illectronisme est une des causes principales de la non-utilisation de l'informatique. Mais aussi, la mauvaise conception d'une interface avec l'utilisateur ou l'incompétence des « professionnels » dans le dialogue avec l'utilisateur jouent un grand rôle dans ce domaine. Prenons un exemple : une grande banque décide de modifier la saisie du mot de passe (lequel n'avait quasiment pas de limite de longueur), et surtout lui impose une limite de 8 caractères. Un magnifique bouton à l'entrée sur le site vous propose de modifier votre mot de passe. On vous demande alors d'entrer l'ancien mot de passe, sauf que sa saisie est limitée à 8 caractères (selon les nouvelles règles). Si votre mot de passe était de 9 caractères, vous entrez dans une procédure interminable. Vous voulez laisser un message à votre conseiller à partir du site, mais pour entrer en relation on vous demande votre mot de passe, donc retour au pro-

blème précédent. Vous appelez alors votre conseiller, lequel ne peut rien faire pour vous puisque c'est du domaine du service informatique, lequel service veut être sûr que vous êtes bien le titulaire du compte. À partir de là commence le chemin de croix de la justification de la demande, laquelle prendra un « certain temps » pour aboutir.

Autre exemple, vous voulez passer une commande en ligne sur le site d'une enseigne où vous possédez un compte. Au moment de l'identification, on vous répond « qu'il y a un problème sur votre compte et qu'il faut contacter le service client ». Après une quinzaine de coups de fil, messages, courriers postaux et tentatives du service client, on vous répond que le nécessaire a été fait, mais en fait rien n'a changé, vous vous résignez à passer vos commandes chez un autre fournisseur.

Que dire aussi de la « mésaventure » vécue par Essor de Versailles ? Après le décès de notre webmestre, nous n'avons trouvé aucune documentation sur ses moyens de se connecter en tant qu'administrateur, nous demandons à notre FAI (Fournisseur d'Accès Internet) de pouvoir changer d'administrateur. Nous répondons au formulaire envoyé, à savoir juste qui remplacer par qui, et envoyons toutes les pièces jointes de justification : vérification de l'existence de l'association, qui est le président, validation du nouveau webmestre par le président, etc. Nous recevons un courriel disant : « Cette demande est actuellement considérée comme étant résolue et nous sommes en attente de la confirmation de la solution que nous vous avons proposée. », mais il est toujours impossible de se connecter au site en tant qu'administrateur. Après plusieurs redemandes par téléphone, courriel et même lettre recommandée, que nous répondions que nous sommes d'accord ou pas avec leur « solution », il ne se passe toujours rien. Entre temps, 2 ans se sont passés et 250 mails ont été échangés soit 2.5 par semaines avec des messages échangés d'une grande chaleur humaine « ouvertures de tickets », « notifications de connexion », « tickets désormais fermés » (souvent avant même d'avoir pu échanger des informations) et bien sûr « votre avis suite à votre contact » !

Nous devions renouveler notre abonnement le 1^{er} novembre 2022. Or le 24 octobre, nous nous apercevons que le site n'existe plus. Téléphone au service client et lettre recommandée, mais au 1^{er} novembre il n'y a toujours plus de site. Notre FAI ose même nous répondre « Nous ne pouvons résoudre votre problème. Veuillez contacter votre administrateur actuel » sachant que depuis 2 ans nous lui rappelons qu'il est décédé. Comme nous ne voulons pas payer le renouvellement de l'abonnement, car à cet instant il n'existe plus rien, le nom de domaine « essor-de-versailles.fr » nous est retiré et au bout de quelques jours est revendu à d'autres, et devient un site pour adultes. Nous sommes donc obligés de repartir de zéro sur le nouveau nom « essorversailles.fr », chez un autre FAI, et de réécrire le site. Perdre le nom de domaine pour non-paiement, ou paiement en retard, du renouvellement est très courant, car cette mésaventure est arrivée au site de la CMU (Couverture maladie universelle « cmu.fr »), qui avait le même FAI que nous. Le nom de domaine a été racheté et pour le récupérer, la Sécurité Sociale a été obligée de payer la somme de 11 000 €, alors que le renouvellement ne leur aurait coûté que 4,50 €. Le rachat était rendu obligatoire pour que les données présentes sur le site ne soient pas utilisées frauduleusement. Heureusement pour nous, notre site ne contenait aucune donnée sensible. En fait, pour nous, cette opération de revente de nom de domaine ne devrait pas

exister, car l'État, en l'autorisant, se rend coupable de complicité de malversations.

2) Les agents publics de plus en plus sollicités par les usagers

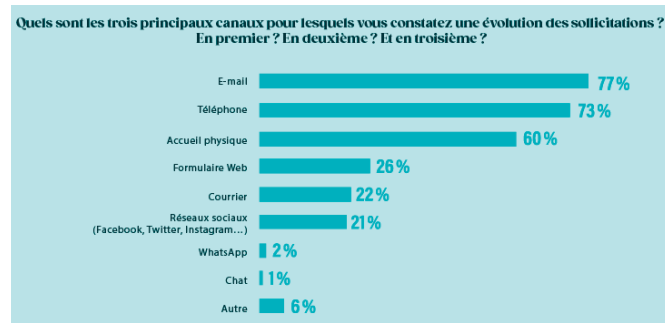
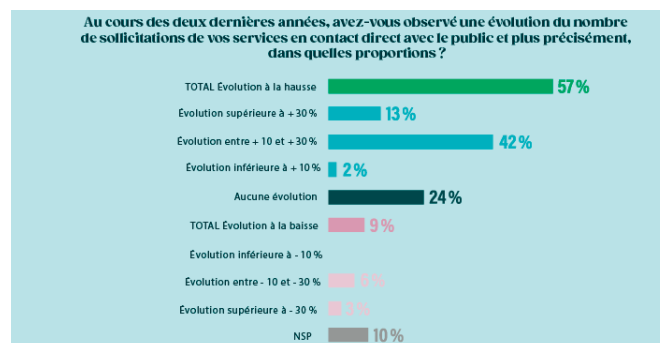
Extraits et commentaires de l'enquête Ifop pour Acteurs publics et Zendesk

(source « Acteurs publics novembre 2022 »)

Près de 6 agents publics sur 10 interrogés perçoivent une hausse des sollicitations depuis deux ans, surtout par e-mail et par téléphone. Ils estiment que la relation avec les usagers doit être simplifiée.

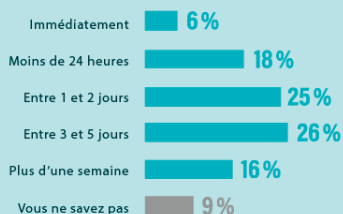


Les deux tiers des agents de la fonction publique sont en contact direct avec le public (66 %). Plus de la moitié des agents (57 %) ressentent une hausse des sollicitations de leur service par le public depuis deux ans, et seulement 9 % estiment que celles-ci ont diminué. L'évolution de ces sollicitations se fait essentiellement par courriel (77 %) via un contact téléphonique (73 %), l'accueil physique complétant ce trio de tête (60 %).

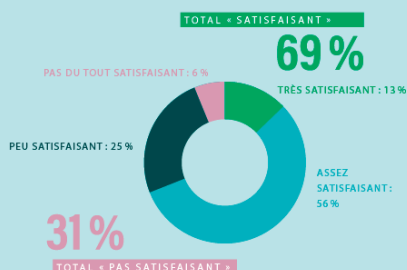


La rapidité des réponses à ces sollicitations des usagers en augmentation apparaît comme relativement disparate: pour 6 % des agents, le retour est immédiat ; il a lieu en moins de 24 heures pour 18 % ; entre 1 et 2 jours d'après 25 % des personnes interrogées ; pour 26 % d'entre elles, entre 3 et 5 jours, et plus d'une semaine selon 16 % des agents. Globalement, ceux-ci se montrent plutôt satisfaits de la qualité et du suivi des sollicitations : 69 % l'estiment ainsi à un niveau satisfaisant.

En moyenne, sous quel délai vos services répondent-ils aux demandes des usagers ?



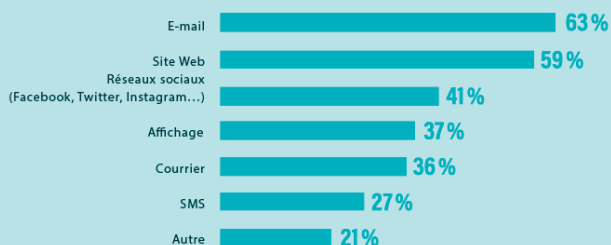
Comment jugez-vous le niveau de qualité et de suivi des sollicitations des usagers de vos services ?



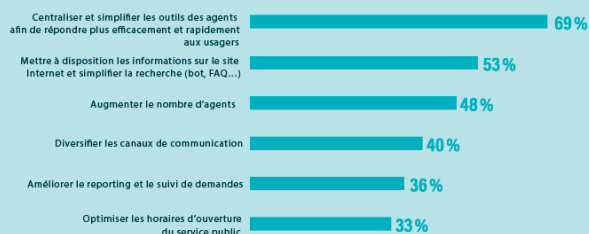
Les agents ont également été invités à se prononcer sur le canal qu'ils considèrent comme le plus efficace pour partager des communications et informer les usagers. Ils indiquent en premier les courriels (63%), puis le site Web (59%) et enfin les réseaux sociaux (41%).

Afin d'améliorer la satisfaction des usagers, ils mettent en avant notamment l'idée de centraliser et de simplifier les outils des agents (69%), de mettre plus d'informations à disposition sur Internet (53%) ou bien encore d'augmenter le nombre d'agents (48%).

Quel canal est-il, selon vous, le plus efficace pour partager des communications et informer au mieux les usagers ? En premier ? En deuxième ? Et en troisième ?



Parmi les solutions suivantes, lesquelles vous semblent-elles les plus importantes pour améliorer la satisfaction des usagers ? En premier ? En deuxième ? Et en troisième ?



Investir dans une solution de relation citoyenne

Plus de la moitié des agents juge par ailleurs nécessaire d'améliorer et investir dans une solution de relation citoyenne (55%).

B - L'exemple de la CAF



Le recours à la CAF est important :

- dans la vie personnelle** (Couple, Grossesse, Enfant, Séparation, Mode de garde, Études),
- dans la vie professionnelle** (Emploi, RSA, Prime d'activité, Travail à l'étranger, Retraite),
- pour le logement** (Aides au logement, Déménagement, Étudiant, Colocation, Hébergement),
- en situation de handicap** (Allocation aux adultes handicapés, Services et aides par le travail, Parent d'un enfant handicapé, Aidant),
- en cas d'accident de vie** (Hospitalisation, Décès d'un adulte, Décès d'un enfant, Réinsertion, Solidarité).

Cette quasi omniprésence de la CAF appelle une accessibilité exemplaire. Or ce n'est pas le cas.

La Covid, un accélérateur de la dématérialisation

Les épisodes de confinement ont fait de la relation dématérialisée une obligation, dans la vie quotidienne et professionnelle comme dans les échanges administratifs. Deux conséquences sont notables dans cette situation. On constate, d'une part, une formidable accélération des services à distance (numériques et téléphoniques), accompagnée d'une baisse de l'accueil physique. D'autre part, et plus encore qu'auparavant, il est devenu crucial de permettre aux personnes les moins autonomes face au numérique, qui sont aussi généralement les plus dépendantes aux prestations sociales, d'accéder à leurs droits *via* un renforcement de leur accompagnement, tant en termes juridiques (sécurité numérique pour les tiers-aidants) que de formation-aidants et des usagers et *via* la multiplication des moyens physiques et dématérialisés de l'accompagnement. Ainsi, les CAF ont de plus en plus recours aux rendez-vous téléphoniques comme aux démarches allant au-devant des usagers en difficulté dans l'accès à leurs droits du fait de la dématérialisation. Le programme France Relance a d'ailleurs inclus ces objectifs.

Quelques exemples d'illectronisme concernant la CAF

1°) «Il fallait 45 minutes pour remplir un dossier de RSA. Ce délai est passé à une heure avec la mise en place du contrat d'engagements réciproques», souligne Isabelle Susset, cheffe du bureau des minima sociaux à la direction générale de la cohésion sociale. Et il faut souvent s'y reprendre à plusieurs fois quand l'utilisateur n'a pas toutes les pièces justificatives.

2°) Une enquête menée avec la défenseure des droits, montre le désarroi des prestataires.

A la Caisse d'allocations familiales (CAF), 54 % des 408 appels ont sonné dans le vide. Quand quelqu'un répond, les réponses sont insuffisantes ou renvoient à Internet. Seule une minorité d'agents propose un rendez-vous au guichet ou l'envoi d'un dossier papier

à domicile. Le plus inquiétant résultat de cette étude réside dans le fait que de nombreux agents renvoient les personnes qui appellent vers le site Internet et ce, « *sans même s'assurer que la personne dispose d'un ordinateur ou d'un accès à Internet. Cette pratique crée une rupture d'égalité entre usagers et montre que le téléphone ne constitue toujours pas une véritable alternative au numérique.* ». Surtout il ne suffit pas d'avoir un smartphone, il faut savoir s'en servir et avoir une connexion.. En parallèle, il faut savoir lire et écrire ...

« *On a besoin de voir des personnes quand on est en difficulté* ».

Ancienne assistante sociale, Clara Deville a présenté sa thèse de sociologie sur la dématérialisation du RSA, et sur la « distance à l'État » qu'elle crée pour les classes populaires rurales. Primée par le Défenseur des droits, la chercheuse critique le concept de non-recours et montre que les plus précaires ont le plus de difficultés à obtenir le RSA.

3°) Le plus dramatique reste la situation des personnes qui se voient supprimer leurs aides au logement sans aucune annonce préalable ni formalité. Elles regardent leur compte CAF et hop plus rien sans que leur situation comme bénéficiaire ait changé. Ce qui est supprimé en quelques secondes met plusieurs semaines pour être rétabli.

Les suspensions préventives de versements interviennent aujourd'hui très fréquemment dès le début des contrôles, sans information aux allocataires et sans notification. Elles s'appliquent parfois à toutes les aides, y compris celles qui ne sont pas concernées (par ex. suspension de l'AAH en cas de litige sur l'APL). Une loi de 2020 a rendu légal pour les CAF ce comportement immoral.

4°) Des associations se sont mobilisées. Par exemple «La Quadrature du Net» engage la lutte contre l'algorithme de ciblage et de contrôle des allocataires (les plus précaires) des CAF, une table ronde du Pacte du pouvoir de vivre a mis en lumière la mise en danger des plus précaires par la dématérialisation des services publics, jusqu'à menacer l'accès à leurs droits...

5°) Les aides prévues sont insuffisamment utilisées, en particulier pour l'allocation logement, et le RSA. Les agents de France Services sont prévus pour accompagner les démarches. Mais ce report systématique risque de déresponsabiliser encore plus la CAF. Il faudra veiller à la qualité des services rendus par les Maisons France Services qui repose pour beaucoup sur la qualité et la rapidité de la liaison étroite avec les spécialistes des organismes qu'elles représentent.

6°) Des témoignages émanant d'allocataires en difficulté avec les CAF, de rapports et d'échanges avec les associations d'accompagnement des personnes en difficulté ont été recueillis et montrent l'importance des problèmes encore à résoudre, l'ampleur insoupçonnée des pratiques illégales, discriminatoires, et l'aggravation du mal-être social et des souffrances qui en résultent pour une part croissante de la population.

Ces pratiques ont été fortement aggravées par la

dématérialisation du calcul des aides et l'automatisation des contrôles, elles engendrent une maltraitance institutionnelle envers les personnes les plus vulnérables. Cela pose un problème non seulement juridique mais aussi éthique, car ce qui est en jeu c'est la dignité des personnes et le retour aux missions fondamentales de solidarité des CAF.

La nouvelle Convention d'objectifs de la CAF

La CNAF et les ministères concernés (Budget, Solidarités) négocient et signent tous les cinq ans une convention pour orienter la gestion des CAF. La dernière convention, 2017-2022, a vu une inflexion très forte, consacrant la priorité absolue à la baisse des coûts sur tous les domaines et une politique du chiffre (objectifs de fraudes par exemple) qui se répercute sur chaque CAF et sur chaque contrôleur.

La prochaine Convention d'objectifs et de gestion doit être signée en 2023.

Des propositions ont été publiées par des associations comme Changer de Cap pour une Convention d'objectifs et de gestion remettant l'humain et le droit au coeur de l'action des CAF. Ces propositions ont suscité l'adhésion des grandes associations, notamment : Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Secours Catholique, Fondation Abbé Pierre, ATD- Quart Monde, Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (GISTI), ce qui évidemment renforce la démarche de Changer de Cap.

1. Donner priorité au conseil et à l'accompagnement sur le contrôle, à travers la réception physique des usagers et la relation humaine. Chacun a droit à un dialogue en direct avec des agents des CAF formés qualifiés et disponibles, en nombre suffisant, connaissant la réglementation. Ce rôle est distinct du rôle d'accompagnement des travailleurs sociaux et des bénévoles ou des professionnels du secteur associatif.

2. Sortir de l'illégalité des pratiques et des contrôles. Il faut garantir la continuité du versement des prestations en cas de contrôle, le respect du « reste à vivre » et l'interdiction de toute suspension préventive des droits, la fin des pratiques de contrôle abusives ou discriminatoires. Le caractère intentionnel de la fraude doit être prouvé par la CAF pour qu'elle puisse être retenue. La CNAF doit devenir garante de la dignité des personnes et de la sollicitude de la Nation envers les plus vulnérables.

3. Donner aux allocataires les moyens d'obtenir justice, en publiant les lettres réseaux et les instructions techniques, en donnant à chacun accès à ses données et aux calculs réalisés, sans délai et sans formalisme, et en mettant fin au profilage des allocataires par le *datamining* et les scores de risque ciblant les plus vulnérables.

4. Se réapproprier le numérique par la remise en place d'équipes stables au sein des CAF, animés par une éthique du service public., Mettre fin au recours aux prestataires privés imposant des programmations informatiques opaques. **Coconstruire les interfaces**

et mettre en place une amélioration continue des programmes en s'appuyant sur toutes les parties en cause : Caisses départementales, agents, représentants des allocataires tirés au sort. Rendre effective l'interdiction des décisions automatiques par les machines.

5. Instaurer un pouvoir d'inspection clair et efficace de la CNAF vis-à-vis des CAF et rendre indépendant le médiateur national. Une personne indépendante pourrait aussi être placée auprès de chaque Caisse pour intervenir gratuitement, sans formalisme et rapidement et exercer un rôle de recours non juridictionnel. Des commissions départementales de contrôle et de conciliation, pourraient utilement remplacer les CRA inefficaces et faire remonter des « tickets » sur les dysfonctionnements observés, afin d'améliorer les programmes et de modifier les réglementations inadéquates ou discriminatoires.

6°) **L'attribution automatique des aides** reste une question en débat ainsi que les conditions de cette attribution.

Que sera-t-il retenu de ces propositions?

Quelques éléments de conclusion

1°) "À quoi bon simplifier l'administration en ligne sans s'attaquer d'abord à la complexité administrative ?" remarque de Jean-Louis Fréchin de l'agence Nodesign.

2°) Des expérimentations ont été menées par les CAF dans deux territoires pilotes, l'Isère et le Nord pour permettre de tester différents dispositifs d'accompagnement, de financement, de partenariats possibles en matière d'inclusion numérique.

Leur but est de préciser la nature et le périmètre d'intervention des CAF en matière d'accompagnement des publics éloignés du numérique, de mesurer le retour sur investissement social (en particulier du point de vue de la capacité des usagers) et la plus-value de l'action de la branche Famille en matière d'inclusion numérique. Les expérimentations devraient permettre de juger de la pertinence d'actions à intégrer dans le réseau national des CAF et d'alimenter une boîte à outils à disposition des CAF. L'un des critères principaux d'appréciation est le gain d'autonomie numérique des usagers dans leurs démarches Caf et plus largement l'apport de cette autonomie à leur inclusion sociale. Il sera important de connaître l'évaluation finale de ces expérimentations et les actions en retour qui seront décidées par les CAF.

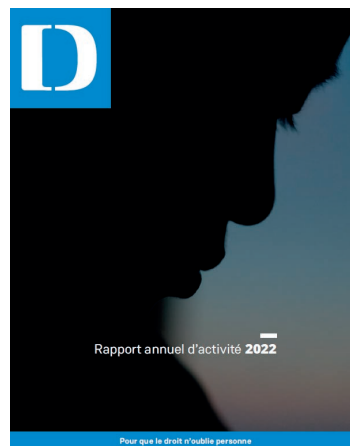
C - La Défenseure des droits alerte sur « l'érosion des libertés » et la dégradation de l'accès au service public

La Défenseure des droits, Claire Hédon, a reçu en 2021 115 000 réclamations (+20% par rapport à 2020). Elles portaient sur la crise sanitaire et, comme d'habitude, sur la dématérialisation toujours plus poussée des services publics. Le rapport 2022 paru en avril 2023 décompte 125 000 réclamation (+9%) et deux thématiques se détachent nettement :

- le droit des étrangers : 24%
- la protection et sécurité sociales : 21%

Le Défenseur des Droits intervient sur cinq grandes missions :

- le respect des droits des usagers des services publics ;
- la protection et la promotion des droits de l'enfant ;
- la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité ;
- le respect de la déontologie par les forces de sécurité
- et la protection et l'orientation des lanceurs d'alerte.



Répartition des réclamations reçues par le Défenseur des droits par thématique, 2022

Droits des étrangers	24 %
Protection et sécurité sociale	21 %
Droit routier	8 %
Justice	8 %
Services publics	7 %
Fonction publique	3 %
Fiscalité	3 %
Éducation nat. - Enseignement sup.	3 %
Logement	3 %
Biens et services privés	3 %
Déontologie de la sécurité	3 %
Emploi privé	2 %
Protection de l'enfance	2 %
Environnement et urbanisme	2 %
Santé	2 %
Opérateurs de réseaux	1 %
Libertés publiques	0,6 %
Vie privée	0,5 %
Profession réglementée	0,3 %
Non renseigné	4 %
Total	100 %

Champ : ensemble des réclamations reçues par le Défenseur des droits en 2022 (N = 89 659).

Le nombre d'atteintes aux droits des étrangers a triplé en trois ans mais l'augmentation est de +450% en Ile-de-France. En cause, dans de très nombreux cas, l'impossibilité pour les ressortissants étrangers de prendre un rendez-vous en préfecture pour demander ou renouveler un titre de séjour, avec des délais aux conséquences graves (pertes d'emploi et des droits de base). Et derrière, la dématérialisation des services et la suppression des personnels dans un secteur difficile et peu recherché.

En ce qui concerne les Yvelines:

- le nombre de réclamation y était le plus faible en 2019 mais il a explosé en 2022, avec la croissance la plus forte des huit départements franciliens (+1080%)
- la part des réclamations relatives aux droits des étrangers est passée de 6 à 44%

Évolution du nombre de réclamations concernant les droits des étrangers reçues par le Défenseur des droits, provenant de personnes résidant en Île-de-France, 2019-2022

	2019	2022	Évolution
75 · Paris	372	1 816	+ 388 %
77 · Seine-et-Marne	198	677	+ 242 %
78 · Yvelines	91	1 079	+ 1 086 %
91 · Essonne	183	959	+ 424 %
92 · Hauts-de-Seine	344	2 289	+ 565 %
93 · Seine-S'-Denis	422	1 282	+ 204 %
94 · Val-de-Marne	287	2 530	+ 782 %
95 · Val-d'Oise	143	588	+ 311 %
Île-de-France	2 040	11 220	+ 450 %

Lecture : Le nombre de réclamations reçues concernant les droits des étrangers, provenant de personnes résidant en Île-de-France, a augmenté de 450 % entre 2019 et 2022.

Évolution de la part de réclamations concernant les droits des étrangers reçues par le Défenseur des droits, provenant de personnes résidant en Île-de-France, 2019-2022

	2019	2022
75 · Paris	10 %	30 %
77 · Seine-et-Marne	11 %	27 %
78 · Yvelines	6 %	44 %
91 · Essonne	15 %	45 %
92 · Hauts-de-Seine	17 %	52 %
93 · Seine-S'-Denis	18 %	37 %
94 · Val-de-Marne	19 %	65 %
95 · Val-d'Oise	12 %	35 %
Île-de-France	13 %	42 %

Lecture : en 2022, 42 % des réclamations reçues, provenant de personnes résidant en Île-de-France, concernaient les droits des étrangers, contre 13 % en 2019.

Le rapport évoque aussi « *l'état dramatique* » de la protection de l'enfance, dont les réclamations sont en hausse de 20 %. « *Comme ce qu'il se passe dans les Ehpad, cela concerne aussi la petite enfance. On manque de moyens pour les personnes vulnérables* », commente M^{me} Hédon. Ce constat n'est pas sans rappeler la publication récente du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales relatif à la mauvaise qualité de l'accueil dans les crèches et à la maltraitance « *institutionnelle* » sur les enfants.

Représentante de la France au Comité de suivi de la Convention Internationale des Droits de l'Enfants, la Défenseure des Droits déplore dans son rapport à ce Comité de l'ONU les difficultés persistantes d'accès aux droits pour les enfants les plus vulnérables: précarité, handicap, enfants protégés, enfants migrants ... Elle regrette l'insuffisante prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il en est ainsi, pour de pures raisons financières, du refus d'accepter la minorité et donc la protection de jeunes migrants (cf chronique de la Solidarité).

Les chiffres ne font que confirmer la multiplication des « *entailles* » aux principes qui fondent la société française se multiplient, notamment en matière d'accès aux services publics, droits des étrangers ou de protection de l'enfance. Pour Claire Hédon, « *depuis presque trois ans que je suis en poste, je constate des atteintes aux droits qui portent atteinte à la cohésion et à la démocratie dans tous les domaines* » et « *la déshumanisation du service public (...) qui se traduit par le silence* ».

Un risque de « *dégradation irréversible* » de la relation aux usagers

Dans son rapport 2021, la Défenseure des Droits consacrait un chapitre important à l'accès aux services publics, et plus particulièrement à la dématérialisation et « *aux effets délétères du tout numérique* ». Claire Hédon y dressait le bilan de « *plusieurs décennies* » de réformes de l'administration qui, au travers de divers plans (RGPP, Programme action publique, Préfectures nouvelle génération, etc.), ont conduit à une dégradation de l'accès au service public. « *Souvent pensées par le prisme de l'optimisation, de l'efficacité ou de la simplification, les politiques de modernisation ou de transformation publique ont eu des effets sur l'accès aux droits de toutes et tous* »,

La dématérialisation donne lieu à des réclamations « *toujours plus nombreuses* », même si Claire Hédon affirme toutefois que l'État en a « *pris conscience* ». Environ **10 millions de personnes ont des « difficultés persistantes » avec l'outil numérique** (personnes âgées, jeunes, étrangers, personnes handicapées, majeurs protégés, détenus...). Mais au-delà de ces publics, « *toute personne peut, un jour, rencontrer un blocage incompréhensible face à un formulaire en ligne, ne pas parvenir à joindre un agent, échouer à dénouer un problème* ». La réduction de plus en plus drastique des agents présents physiquement en guichet s'est traduite, par « *un report systémique sur l'utilisateur de tâches et de coûts qui pesaient auparavant sur l'administration* », puisque c'est maintenant à lui « *de se former et de*

s'équiper ». Ce que Claire Hédon résume en une formule frappante : « **On demande aux usagers et usagers de faire plus pour que l'administration fasse moins et puisse économiser des ressources.** »

Cette évolution est dommageable que **pour les usagers, mais aussi, pour les agents publics** : « *Comment ne pas comprendre qu'un sentiment d'absurdité gagne les agents lorsqu'on observe, par exemple, que pour accéder simplement aux guichets préfectoraux et demander un titre de séjour, dans plusieurs départements, les personnes étrangères sont aujourd'hui tenues de saisir le tribunal administratif afin qu'il enjoigne au préfet de leur accorder un rendez-vous ?* ».

La Défenseure des droits alerte donc sur le danger « *d'une dégradation irréversible de la relation à l'utilisateur, si la tendance se poursuit à la fermeture des guichets et à la précarisation des agents au contact des usagers* ».

D - Les réponses des politiques publiques

Les pouvoirs publics développent deux volets : une politique d'inclusion numérique et la mise en œuvre des Maisons France Services

1 - La politique d'inclusion numérique

L'Etat est en train de finaliser une feuille de route 2023/2027 avec l'objectif européen «permettre à 80% de la population de disposer des compétences numériques de base», ce qui est très ambitieux quand on compare ce pourcentage à celui révélé par la récente étude conjointe du Credoc-Cread: 31,5% des 18 ans et plus sont «plus ou moins éloignés du numérique, faute de maîtriser les compétences numériques élémentaires».

Ces propositions insistent sur le besoin de coordination des acteurs, sur l'harmonisation des méthodes et sur la nécessité de politiques d'aller vers des populations qui ne connaissent pas les dispositifs d'aide et qui disposent de moins en moins d'alternatives au tout numérique.

Parmi ces engagements, on peut noter :

- assurer un copilotage territorial entre l'Etat et une Collectivité désignée,
- pérenniser le financement des dispositifs d'inclusion numérique,
- encourager des solutions de diagnostics et d'accompagnements «harmonisées»,
- s'appuyer sur le même référentiel européen de compétence,
- favoriser les dons de matériel informatique,
- labelliser gratuitement les lieux d'accueil à destination des publics éloignés du numérique,
- améliorer le statut d'aidant professionnel,
- améliorer le traitement des données dédiées à l'inclusion numérique.

Concrètement, l'objectif est de former 20 000 aidants numériques supplémentaires, dans 25 000 lieux dédiés partout sur le territoire, pour accompagner 8 millions de nos concitoyens d'ici 2027.

2 - Les Maisons France Services : une dynamique encourageante mais un modèle financier à revoir

Au 15 avril 2023, l'Etat a annoncé que 2600 Maisons France Services avaient été créées et tous les français seraient désormais à 30 mn d'un accès aux services publics. 6000 agents travailleraient dans le cadre de France Services. Mais, dans le même temps, il manquerait 6000 agents dans la fonction publique en raison des difficultés de recrutement.

Le 18 juillet 2022, Bernard Delcros, rapporteur spécial des crédits de la politique des territoires au Sénat, a dressé un bilan du dispositif des France services. Si apparemment « France services donne dans l'ensemble satisfaction aux usagers comme aux élus », le modèle financier de ces lieux n'est en revanche « plus soutenable » pour les collectivités.

Les Maisons France Services, annoncées dès avril 2019, se sont rapidement déployées dans les territoires, au-delà des premiers objectifs (2000 en 2022 sans compter la centaine de bus itinérants). 64 % des France services sont portées par les collectivités territoriales, 18 % par La Poste, 15 % par un réseau associatif et « le reste est partagé entre l'État (1 % des France services sont localisées dans des sous-préfectures) et la mutualité sociale agricole (MSA).

Le rapporteur souligne :

- le besoin de créer du lien entre France services et les mairies ;
- la nécessité d'une implication réelle des opérateurs ;
- un maillage actuel insuffisant en milieu rural et une trop d'écart entre départements avec un objectif qui devrait être d'un France services « dans chaque bourg centre » ;
- des progrès à faire en terme de qualité : stabiliser les équipes, mieux les former, mieux reconnaître leur métier ; en parallèle pérenniser les conseillers numériques ;
- le souhait de consolider le dispositif en ajoutant des services, notamment France Renov
- le besoin de relever la participation financière forfaitaire de l'État jugée « insuffisante » de 30 000€ à 50 000€ face à des coûts annuels compris entre 110 000 et 150 000€.

E - Les Maisons France Services dans les Yvelines

(carte consultée le 6 mars 2023)

Le Département des Yvelines compte 20 Maisons France Services sans compter celle de La Celle St-Cloud temporairement fermée (carte jointe : Ablis hors carte au sud-ouest) :

- 10 en nord -Yvelines dans la vallée de la Seine: Bonnières-sur-Seine, Buchelay, Mantes-la-Ville, Mézières-sur-Seine, Les Mureaux, Morainvilliers, Vernouillet, Sartrouville, Carrières-sous-Poissy, Poissy,
- 5 dans l'ensemble St-Quentin-en-Yvelines - Versailles Grand Parc : Plaisir, Saint-Cyr-L'Ecole, Maurepas, Trappes, Guyancourt,

- et 5 en zone rurale: Ablis, Houdan, Montfort l'Amaury, Thoiry, Chevreuse

On peut noter que la densité des implantations est inférieure à celles constatées à l'est en Seine St-Denis et dans les Hauts de Seine.

Les Maisons France Services, au-delà du label commun, comportent une grande hétérogénéité dans :

- les dénominations officielles et leur adresse internet : certaines sont encore désignées PIMMS points d'information médiation multiservices (réseau ancien mais dont les points peuvent recevoir le label Maison France Services),
- les périodes et durée d'ouverture,
- les modes de gestion : directes par les communes ou confiées à des associations (Trappes et Guyancourt: association Point Services aux particuliers PSAP),
- les organismes représentés,
- les conditions d'accès : quelque soit la commune de résidence ou réservé aux habitants de certaines communes (noter aussi que la «frontière» départementale s'impose puisque de part et d'autre de la limite, on ne dépend pas de la même CAF pour ne prendre qu'un seul exemple).

Maisons France Services dans et à proximité de VGP

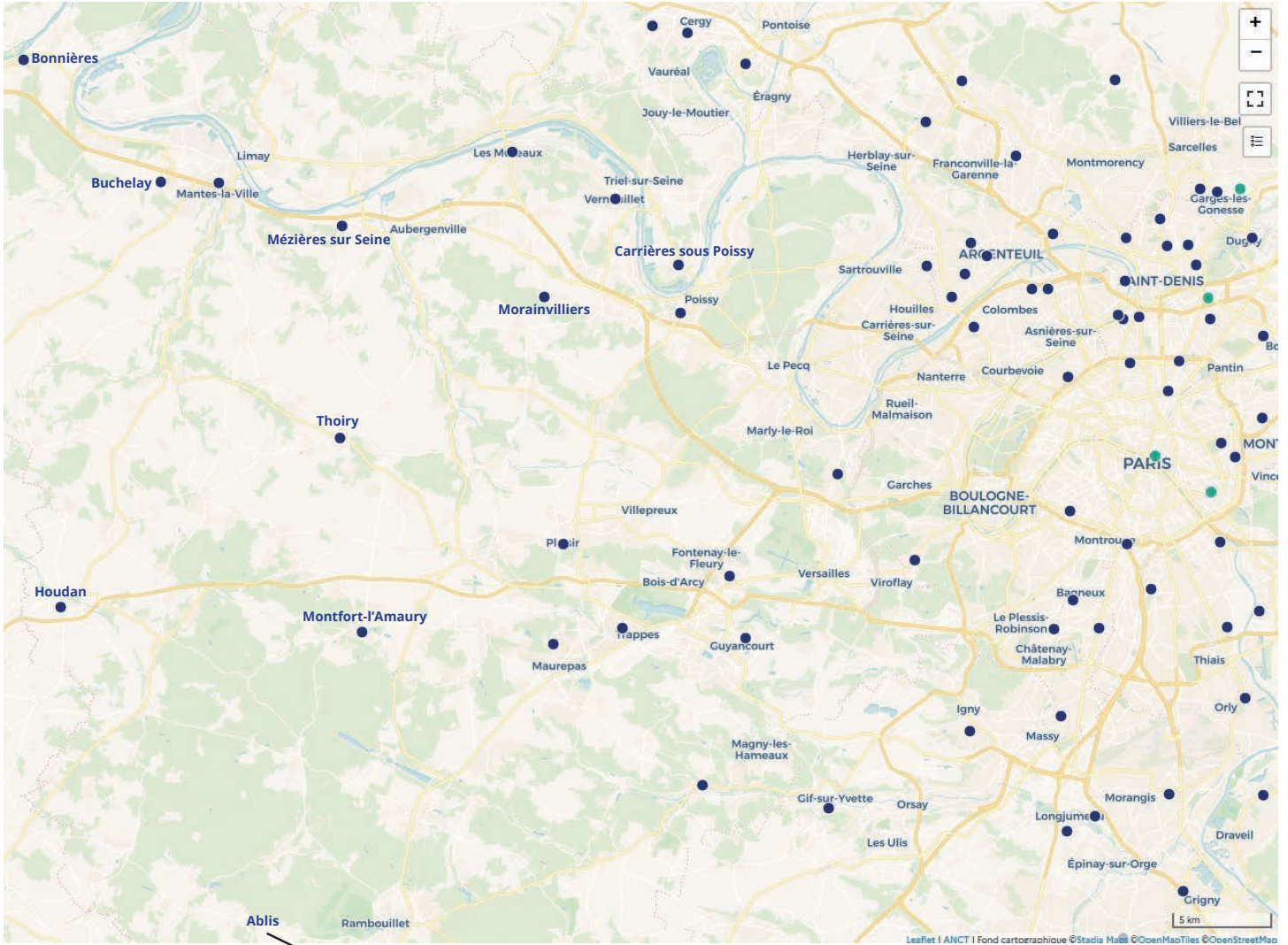
nom	mail	Zonage ou pas	lu	ma	me	je	ve	sa	Nombre d'heures d'ouverture
France Services de La Celle St-Cloud	franceservices@ville-lacellesaintcloud.fr	missions temporairement non assurées par la ville	7	7	7	7	7		35
France Services PIMMS Médiation Yvelines SINT-CYR-L'ECOLE	saintcyrlecole@pimmsmediation.fr		8,5	8,5	3,5	6,5	3,5		30,5
France Services de Guyancourt (Assoc PSAP)	franceservices.guyancourt@orange.fr	Oui	6,5	6,5	6,5	3,5	3		26
France Services Chaville	franceservices@ville-chaville.fr	Hauts de Seine	8	4	8,9	8	7	3	38
France Services Point Services aux particuliers (Association PSAP)	franceservice.sqy@orange.fr		8	8	8	8	8		40
France Services de Plaisir	plaisir@pimms.org		9,5	7	4	6	4	3,5	34
France Services de Maurepas	franceservices@maurepas.fr		3,5	7	3	3,5	7		24
France Services de Chevreuse	franceservices@chevreuse.fr		4	4	8	4	4		24

F - Le soutien à l'illectronisme jusqu'à « faire à la place » des plus éloignés du numérique

Le nombre d'illectronistes ne diminue pas car l'informatique bouge trop vite et la dématérialisation avance plus vite encore et, face à cela, les différentes formations sont marginales. La lutte contre l'illectronisme reste d'une actualité de tous les instants.

Pour la quatrième année, la Ville de Versailles a organisé en février 2023 son Forum du numérique qui permet de cerner l'évolution tant des problèmes soulevés que des solutions apportées. La tendance est vers une meilleure prise en compte de toutes les personnes quelque soit leur niveau de pratique. L'exposé principal présenté par Emmaüs Connect avait pour titre «La posture d'accompagnement au numérique» et visait l'ensemble des personnes en précarité numérique et notamment les se-

Les MFS des Yvelines



Site officiel des MFS

niers, les ménages modestes, les sans domicile, les personnes touché par l'illettrisme voire l'analphabétisme... Le baromètre annuel du numérique du CREDOC indique que 48% de la population française éprouvent au moins une forme de difficulté qui les empêche d'utiliser pleinement les outils numériques et internet. Ce pourcentage est bien supérieur à celui des 20% d'illectronistes dont 10% d'illectronistes profonds. On doit donc distinguer :

- les proches de l'autonomie
- les éloignés du numérique
- et les exclus du numérique.

Les freins à l'utilisation sont bien connus: l'accès au numérique (appareil voire réseau), les compétences et la barrière psychologique.

Une fois diagnostiquée la précarité numérique des personnes et leurs besoins principaux, ceux du moment mais petit à petit ceux qu'elle découvriront, il s'agit de choisir la méthode adaptée aux personnes, en favorisant l'autonomie autant que faire se peut :

Personne en précarité numérique	Aide nécessaire	Recommandation au regard des données personnelles
Exclue du numérique	FAIRE POUR ou A LA PLACE DE	Mandat écrit non obligatoire mais prudent y compris pour garder le mot de passe
Eloignée du numérique	FAIRE AVEC	Mandat écrit non obligatoire mais prudent Montrer comment créer le mot de passe
Proche du numérique	LAISSER FAIRE et ACCOMPAGNER	Mandat écrit non utile Montrer comment créer le mot de passe

Enfin est promue la nécessité du FAIRE POUR en faveur des personnes les plus éloignées du numérique. Le Forum a aussi insisté sur la parfaite légalité du FAIRE POUR aux yeux de la protection des données personnelles, sous réserve de quelques recommandations et avec obligation d'un mandat écrit en cas de réalisation d'une démarche en l'absence de la personne. Sur la base de notre enquête, les Maisons France Services semblent pratiquer le FAIRE POUR.

Le numérique à Versailles

La Ville de Versailles a connu la même dynamique que toutes les autres collectivités en faveur du numérique : dématérialisation des services, recherche de la meilleure image (la Ville a acquis son cinquième @ au label des villes numériques), mise en avant des seuls avantages (disponibilité des services publics et marchands à toute heure sans déplacement) sans ... comme le montrent les titres des articles du magazine Versailles depuis 2019.

La Ville a cependant aussi lancé en octobre 2019 un forum annuel du numérique réservé aux associations concernées pour accompagner cette dynamique auprès des habitants.

- **octobre 2019** : titre secondaire en couverture « NUMERIQUE Un forum pour faciliter vos démarches



administratives », avec le **1er forum du numérique le 15 octobre 2019**

- **décembre 2020 janvier 2021** : « L'année sur les réseaux : 37 000 abonnés facebook, 13 000 tweet et 17 500 instagram - La ville de Versailles demeure la ville la plus suivie sur les réseaux sociaux en Ile-de-France après Paris ».

- **mai 2021** : « Une transformation numérique saluée : la 5^{ème} @ de Versailles au label @ »

- **septembre 2021** : « L'accompagnement numérique : une chance pour tous » (CCAS, Bibliothèques et atelier numérique, espaces numériques Cybersailles)

- **octobre 2021** : « accompagnement numérique et à la e-parentalité »

- **décembre 2021 janvier 2022** : « urbanisme: dématérialisation des autorisations... » mais elles pourront toujours se faire sous format papier. Application de la saisie par voie électronique (SVE) au 1er janvier : un droit pour les usagers, une obligation pour les communes.

(janvier 2022 : 3ème forum du numérique)

- **novembre 2022** : « Le numérique à votre service » - « Le commerce au temps du numérique: vos boutiques accessibles 24h/24 »

(février 2023: 4ème forum du numérique)



Compte tenu de la population de Versailles et de son nombre de logements sociaux (le plus important des Yvelines en nombre absolu), il est légitime de créer une Maison France Services à Versailles, comme l'avait suggéré Essor de Versailles lors du Forum du numérique en février 2023 .

Les principales villes de logements sociaux ont créé des Maisons France Services : Mantes, Trappes, Guyancourt, Poissy, Sartrouville, Les Mureaux. (tableau extrait de « l'essor de Versailles » n° 21 d'avril 2019)

Et Argenteuil, commune du Val d'Oise de 111 038 habitants en 2023, compte 3 maisons France Services.

Commune par ordre décroissant de logements sociaux	Logements sociaux au 1 1 2018	Population légale 2019	logements sociaux pour 100 habitants	% de logements sociaux en 2017
Versailles	7210	85 346	8	19.4
Mantes-la-Jolie	7054	44 231	16	42.0
Trappes	6845	32 931	21	60.4
Guyancourt	6143	28 839	21	51.7
Poissy	5989	37 524	16	37.7
Sartrouville	5429	53 237	10	26.2
Les Mureaux	4783	32 777	15	43.6
Achères	4073	20 992	19	47.9
Montigny-le Bretonneux	3624	33 535	11	28.6
St-Germain-en Laye	3365	41 749	8	19.2
Plaisir	3151	32 128	10	26.0
Mantes-la Ville	3127	19 970	16	40.3
Conflans-Ste-Honorine	3103	37 524	8	22.4
total 13 communes	63896	500783	13	

Source Observatoire du logement social OLS sur site internet de l'IAU RIF

G – France Services pour tous les habitants à Versailles

Comme l'an passé, nous avons constaté de multiples différences d'information en matière d'aide numérique entre les dépliants des maisons de quartiers édités pour le forum des associations de septembre 2022 et le fascicule spécifique « Le numérique dans votre ville » préparé pour le forum du numérique en février 2023 par ailleurs peu connu et mal distribué.

Ce flou nuit au soutien qu'il faudrait offrir aux personnes les plus éloignées du numérique.

Essor de Versailles propose de sortir définitivement du flou en matière de soutien à l'illectronisme grâce à :

1 – une politique de formation différenciée gratuite pour tous les niveaux organisée dans les Maisons de quartier et s'appuyant sur la multiplication de conseillers numériques

2 – la création d'un Maison France Services à Versailles cofinancée par la Ville et l'Etat mais auxquelles les villes de VGP devraient s'associer

3 – une politique d'information volontariste du ALER VERS, adaptée à des personnes souvent renfermées sur elles-mêmes du fait de leur sentiment d'exclusion.

Même si Versailles est le siège de nombreux services, ceci n'est pas l'assurance d'une proximité avec ces services (cf la politique de la CAF se reportant sur les autres organismes). La création d'une Maison France Services offre plusieurs avantages :

- une forte visibilité du lieu et des services rendus jusqu'au FAIRE POUR,

- une meilleure réponse concrète aux demandes grâce à la possibilité pour les conseillers d'avoir un accès téléphonique direct aux meilleurs spécialistes en cas de difficulté,

- une structure où le citoyen est - enfin - au centre des démarches: il «convoque» les différents organismes alors qu'habituellement, ce sont les organismes qui requièrent son attention voire le convoquent,

- un lieu où le citoyen n'est - enfin - pas analysé, jugé, suspecté mais aidé et auquel le service est consacré.

Il faut que cesse cette hypocrisie qui a conduit décideurs et agents publics à dématérialiser le plus rapidement possible d'un côté et ces mêmes décideurs et agents publics à s'enquérir avec étonnement de l'importance du non recours au droits. Tous ont continué à dématérialiser, rapidement et parfois sans grande attention à la qualité des logiciels utilisés. Tous

les décideurs ont toujours promis de garder un accès physique aux organismes publics mais les promesses n'ont jamais été tenues d'autant que la suppression des postes contribuait par ailleurs à la rentabilité de la dématérialisation. Les nombreuses recommandations et même les jugements des tribunaux n'ont jamais arrêté cette dynamique. Alors il doit y avoir une obligation républicaine à lutter contre ce que la Défendresse des Droits appelle «l'érosion des libertés». Nos analyses et nos propositions cherchent à y contribuer.

Du Faire sans les citoyens et faire contre les illectronistes au aller vers les habitants pour faire avec eux et faire pour les illectronistes

Chronique de la solidarité

**S.O.S
...Accueil...**

SOS Accueil, expulsé de la rue de Noailles en mars 2022, vient de retrouver un local à proximité immédiate de la gare de St-Cyr l'Ecole après épuisement de trois autres solutions infructueuses. Même si SOS Accueil avait retrouvé un bureau à Ozanam, l'interruption et l'éloignement hors de Versailles ont constitué une véritable cassure et il n'est pas sûr que l'association retrouve le même niveau d'activité (actuellement 25 personnes au lieu d'une centaine) et ce même si SOS Accueil va devenir un lieu de domiciliation pour les personnes sans domicile fixe.



AMD Yvelines (Aide Matérielle aux personnes en Difficulté dans les Yvelines) a du quitter le grand entrepôt de la caserne Fesch à Satory (600 m² environ) en juin 2022. AMD Yvelines a d'abord trouvé un nouveau local à Guyancourt, extension du stockage lié à sa boutique solidaire. Suite à l'examen de 59 pistes (13 à Versailles, 32 dans les environs et 14 à 1 heure de route), l'association a trouvé 4 nouveaux locaux de stockage: une grange agricole près d'Ablis, une maison mis à disposition par la mairie de Buc, un petit local à Jussieu et un sous-sol du centre 3nd de Notre-Dame qui lui a permis au tout dernier moment de recevoir les 15 tonnes de la grande collecte de novembre. 2022. Après l'intense activité durant le covid (doublement des bénéficiaires de l'aide alimentaire en raison de l'arrêt des autres associations), la période des déménagements a été épuisante.

Aujourd'hui, AMD Yvelines est une Communauté de 50 personnes et une PME représentant 10 emplois-temps plein qui gère:

- 7 locaux : local de distribution de Clagny et braderie solidaire de Guyancourt et 5 stockages;
- 7 véhicules dont le camion frigo acheté en 2021 grâce aux dons reçus en reconnaissance du travail accompli durant le covid, 3 autres camions et 3 autres véhicules plus petits.

Aux bénéficiaires habituels se sont ajoutées 150 familles ukrainiennes et AMD Yvelines a du lancer une collecte décentralisée, comme durant le covid, à laquelle ont répondu 15 écoles, la maison de quartier de Clagny-Glatigny, la Communauté Protestante et deux particuliers. Ce fut un grand succès avec 2.6 tonnes de produits collectés.

Qualité, Quantité et éthique de l'aide alimentaire

Comment lutter contre la précarité alimentaire ?

De nombreuses réflexions actuelles questionnent la lutte contre la précarité alimentaire qui touche aujourd'hui 10% de la population, sans compter les personnes qui n'ont pas les moyens de se bien nourrir. C'est notamment le cas de deux documents :

- Article «Lutte contre la précarité alimentaire» (Revue Etudes de février 2022) du journaliste Benjamin Sèze qui travaille aussi au Secours catholique et qui en présente l'objectif de «l'accès digne à l'alimentation»

- livre «La France qui a faim. Le don à l'épreuve des violences alimentaires» Seuil mars 2023 de Bénédicte Bonzi, issu de sa thèse «Faim de droits - le don à l'épreuve des violences alimentaires «de 2019

L'analyse commune porte sur quatre points :

- la mauvaise qualité des dons des grandes surfaces et des dons du Fond Européen d'aide aux plus démunis, notamment le manque de fibres, vitamines et minéraux et de viande et poisson . Ceci se traduit dans les nombreux problèmes de santé que l'on constate : obésité (35% des femmes contre 17% dans le reste de la population), diabète, hypertension, maux de dents, maladies cardiovasculaires et certains cancers...

On peut répondre à cette analyse qu' à moins de disposer de budgets très importants, il est difficile, d'offrir des fruits et légumes frais, des laitages et de la viande, des viennoiseries et du pain... sans pratiquer la ramasse des invendus dans les supermarchés. La ramasse journalière des produits que tous achètent permet, au prix d'une logistique importante et d'un tri approfondi des invendus, d'assurer à l'aide alimentaire quantité, qualité, variété et équilibre.

- les dons des grandes surfaces (invendus ou pas) sont liés à un modèle agro-industriel qui est basé sur une production de masse pour diminuer les coûts et qui aboutit à des surproductions qui alimentent «un marché de la faim» sous forme de dons défiscalisés à 60% du prix d'achat par les grandes surfaces au nom des lois anti-gaspillage (alimentaire et depuis janvier 2022 non-alimentaire). On est loin du point de vue écologique et il est nécessaire de réguler le système.

Par ailleurs on est passé du **partage de ce qu'on avait chez soi dans son placard à ce qu'on ne veut plus aujourd'hui**. Quand on n'a pas le choix de son alimentation, si on nous donne quelque chose que d'autres auraient jeté, quelle place on a dans la société? Il y a une vraie **question d'éthique** au niveau de la structuration du stock de l'aide alimentaire.

Mais faut-il pour autant jeter les excédents?

- **l'aide alimentaire crée une dépendance infantilisante, un sentiment de honte et d'humiliation** d'avoir à dévoiler toute sa façon de vivre auprès des organismes sociaux toujours méfiants, d'avoir à faire la queue, d'accepter en remerciant ce qu'on vous donne. Tout ceci peut empêcher de rebondir en l'absence de «contre dons» dont parlait l'anthropologue Marcel Mauss.

La mise en place d'épicerie sociale où les personnes font leurs courses «comme les autres» mais à tout petits prix est une solution mais elle ne supprime pas le contrôle.

On peut aussi ajouter à cette analyse que certaines associations laissent aux bénéficiaires le choix des produits qui constitueront le colis et demandent une «participation forfaitaire de responsabilité». AMD Yvelines va encore plus loin en proposant aux bénéficiaires qui le veulent et qui le peuvent (selon leur emploi du temps et leurs capacités) à s'engager comme bénévoles: ils y assurent 90% du travail. Et cet engagement participe à l'insertion ou à la réinsertion des personnes et peut faire l'objet de certificats de travail bénévole à présenter à un potentiel employeur.

- **l'aide alimentaire a peu de points de distribution et entraînent des déplacements** générateurs de pollution, consommateurs de temps sans compter les contraventions pour ceux qui ne peuvent même pas se payer les transports publics. Les associations réorientent si possible les personnes vers les structures les plus proches mais toutes ne sont pas équivalentes en terme de qualité, de quantité et de diversité et d'heures et calendriers d'ouverture (fermetures durant les petites vacances ou les grandes vacances ou en dehors de la période d'hiver).

Bénédicte Bonzi rend un hommage appuyé aux bénévoles de l'aide alimentaire, ces «héros trop discrets» dont «la tâche très difficile nécessite beaucoup d'engagement physique et psychique». Elle remarque «qu'une relation forte se crée entre bénévoles et receveurs et que sans celle-ci ni les uns ni les autres ne pourraient continuer» et que «dans l'aide alimentaire, on ressent beaucoup d'amour, d'émotion, c'est vraiment beau». Certaines associations ne font aucune différence entre bénéficiaires et bénévoles tous associées aux mêmes activités, parfois jusque dans les statuts de l'association (AMD Yvelines).

Les deux analystes de la précarité alimentaire évoquent tous les deux la mise en place d'une sécurité sociale alimentaire (SSA) porté par un collectif de chercheurs. Cette SSA permettrait à chacun d'acheter des produits sains en circuits courts avec réorientation de la politique agricole commune vers une agriculture plus vertueuse. Concrètement elle se traduirait par le versement mensuel de 150€ par personne. C'est une forme limitée du revenu de base, encore appelé revenu d'existence, revenu universel ou allocation universelle qui est «une somme d'argent versée par une communauté politique à tous ses membres, de la

naissance à la mort, sur une base individuelle, de façon inconditionnelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie» et qui peut donc servir tous les besoins et pas seulement l'alimentation.



Les Voisins Solidaires de Versailles a été créée en 2018 pour un accueil digne des migrants et réfugiés autour de Versailles; VSV propose quatre activités :

- des cours de français à Trappes les jeudis et samedis
- des sorties culturelles
- une équipe de foot réputée, Phénix, qui a fêté son 200ème entraînement au stade de Jussieu en février 2022. Il réunit 25 à 35 jeunes tous les dimanches. Il a vu passer 300 jeunes d'une trentaine de pays d'origine.
- un hébergement d'urgence HU dans des familles ou en hôtel, prioritairement pour les femmes seules ou avec enfants et les mineurs à la rue. Il a connu en 2022 l'année la plus intense avec 3300 nuitées assurées dont 1500 pour des enfants. Depuis le covid, les nuitées dans les familles ne représentent plus que 20% du total. Depuis la création en 2018, VSV HU aura accueilli 344 personnes différentes dont 135 femmes et 137 enfants pour 9700 nuitées dont 4000 pour des enfants et dont 3600 dans les familles (41% en moyenne).

Le rejet des Mineurs Isolés Etrangers par le Département

VSV HU a du hébergé plusieurs Mineurs Isolés Etrangers (MIE souvent et à tort appelés Mineurs non accompagnés MNA) pour lesquels, l'aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental des Yvelines:

- refuse -la plupart du temps et illégalement - d'assurer l'«accueil provisoire d'urgence d'une durée de cinq jours» prévu pour toute «personne se déclarant mineurs et privée temporairement ou définitivement de la protection de leur famille» à l'article R2212-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles; des inspecteurs de l'ASE aguerris impose un entretien impromptu et sommaire à des jeunes sans défense qui viennent d'arriver dans un pays inconnu après un voyage souvent traumatisant; ils contestent qu'ils soient des MIE et les remettent à la rue
- refuse -la plupart du temps et abusivement - de reconnaître leur minorité lors de l'examen légal approfondi de leur situation

Dans tous les cas, ces deux types de décisions de l'ASE sont contestés devant les tribunaux par l'association AMIS78 (association Mineurs isolés du Sud Yvelines) en liaison avec VSV.



Toutes les associations de solidarité travaillent en réseau avec des relations plus ou moins étroites, souvent sous-tendues par des bénévoles communs à plusieurs associations et ce au-delà des communes d'implantation. Elles font aussi partie de plusieurs collectifs, par exemple RAMY (Réseau pour l'Accueil des Migrants en Yvelines) ou CEFY (Collectif Etrangers Français des Yvelines). Ces collectifs permettent l'échange de l'information et l'organisation d'actions ciblées ou de niveau national.



RAMY et CEFY ont organisé une manifestation avec délégation le 1^{er} février 2023 contre les dysfonctionnements de la Préfecture qui concernent notamment les titres de séjour et leurs renouvellements et la naturalisation. Cette manifestation fait écho aux analyses et préconisations de la Défenseure des Droits : son rapport 2022 indique que le

droits des étrangers est devenu la première cause de saisine avec 24% du total des saisines (cf article de ce numéro). Les associations préparent aussi la contestation du projet de loi Darmanin dont l'adoption en ferait la 29^e loi d'immigration depuis 1980 (1 loi chaque année et demie !).

Sept associations ont organisé la rencontre «Tous Migrants : Osons la Rencontre» le 15 avril dernier à la Mairie de Versailles : CCFD-Terre Solidaire, Les Voisins Solidaires de Versailles, AMD Yvelines, la Cimade, Réseau Education sans Frontières (RESF), la CFDT et le Secours Catholique.

Après une conférence de Pascal Brice, ancien directeur Général de l'OFPRA et actuel Président de la Fédération des Acteurs de la Solidarité, les 200 participants ont pu rencontrer migrants et associations au cours d'ateliers évoquant le parcours des migrants de leur départ jusqu'à leur intégration.



Le Cercle de Silence de Versailles qui se réunit tous les deuxièmes jeudi du mois pour témoigner en faveur du meilleur accueil pour les migrants, est à sa quinzième année : c'est la manifestation à la plus longue durée de vie de toute l'histoire des Yvelines.

Début janvier les participants ont été menacés par un groupuscule de jeunes d'extrême droite, ce qui a entraîné une fréquentation multipliée par trois au Cercle de Février.

COLLECTIF

Les MORTS de La RUE

En interpellant la société, en honorant ces morts, nous agissons aussi pour les vivants.

Pas de mort dans la rue signalé en 2022 dans VGP mais un mort au Chesnay le 31 janvier dernier.

Le Collectif des Mort de la Rue répertorie pour les honorer toutes les personnes dont on lui rapporte le décès dans la rue avec le nom, l'âge, la date et la ville ou l'arrondissement.

En 2022, le Collectif a dénombré 449 morts de la rue dont 58 femmes(13%), 3 bébés et 3 enfants. Le plus âgé des hommes avait 87 ans et 4 n'ont pas pu être identifiés. Parmi eux, il y avait «l'homme aux pigeons», «Monsieur Merci» et «l'Artiste».

C'est à Paris qu'on compte les plus de morts de la rue: 143 soit 32% du total. On compte 4 décès dans les Yvelines et 48 dans les autres départements d'Ile-de-France. En 2022, le mois le plus «meurtrier» a été janvier (80 soit 18%) devant février (50 soit 12%).

Versailles Solidarités Internationales poursuit son action d'information et de sensibilisation



Créé en 2011 le collectif Versailles Solidarités Internationales a pour but de faire connaître et de promouvoir les associations qui en sont membres . VSI regroupe actuellement 25 associations qui montent et accompagnent des projets de développement en liaison avec des partenaires locaux dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, d'Europe.

Dans le cadre du festival des Solidarités VSI a organisé le 30 novembre une conférence débat sur le thème « Servir la paix : actions de vos associations de solidarité ». Deux intervenants extérieurs Mathieu Calame directeur de la fondation Charles Mayer pour le progrès de l'homme et Bernard Dreano président du centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale ont montré combien les associations en plus de répondre à des problèmes d'urgence étaient en mesure de créer du lien et de favoriser les relations sociales, cela en vue d'atténuer les tensions et d'être des facteurs de stabilité et donc de paix.

Le début de l'année 2023 a été marqué par le décès de Bernadette Perrutel qui avait contribué à la création de VSI. Bernadette avait créé en 1988 l'association Sesakinoufo pour soutenir des projets éducatifs au Burkina Faso . Se rendant régulièrement sur place, Bernadette avait noué des relations étroites avec des responsables d'établissements scolaires et d'orphelinats

en vue de leur apporter un soutien, notamment par le biais de parrainages . Très présente dans le quartier de Porchefontaine, elle avait su développer de initiatives (ventes d'objets du Burkina, rencontres, lotos...)

pour faire connaître son association et mobiliser les bonnes volontés. Elle avait su aussi s'entourer et constituer un bureau qui prend sa relève et poursuit son action.

Manifestations de Versailles Solidarités Internationales depuis la 1^{ère} en novembre 2011

Année	Exposition	Film	Conférence	Témoignages	Marché-ventes
2011	Activités de 7 associations Porchefontaine 12 au 19 novembre			Exposé + 4 témoignages de jeunes 18 novembre	
2012	Activités de 16 associations Porchefontaine				
2013 Signature de la Charte		Réconciliation			salle Tassencourt
2014		Sur le chemin de l'école			Place du marché
2015	Alimentation Salle des fêtes Mairie		Nourrir le Monde		
2016				5 associations	Place du marché
2017	Alternatiba Mairie de Versailles		Se nourrir		Place du marché
2018		Le fils de l'Autre			Place du marché
2019			Eau - déchets		Place du marché
2020 covid					
2021					Place du marché
2022			Servir la Paix		Place du marché

Dans les Ehpad, un an après

En janvier 2022, la parution du livre « Les Fossoyeurs », enquête sur les Ehpad du groupe Orpea, avait provoqué des réactions contrastées : déni, accusations d'ehpad-bashing, attentes de changements radicaux, craintes des familles. Dans ce livre, l'auteur racontait son enquête sur les agissements frauduleux d'un grand groupe français mais il mettait aussi en lumière une situation et un système dont les victimes sont parfois nos proches. Sur ce sujet, nous étions déjà informés depuis longtemps. Les propositions et les plans d'action se succédaient. Mais ils ne menaient jamais à une réforme. Comme ce Plan Grand Age reculé d'année en année et pour l'instant abandonné. Après le scandale Orpea, les pouvoirs publics se sont mobilisés et pour éteindre l'incendie et ont annoncé dans l'urgence un grand nombre de mesures. On peut se demander un an après si une évolution se dessine et si on peut en mesurer les effets.

Le rapport de la Défenseuse des Droits

C'est dans le dernier rapport de la Défenseuse des Droits, paru en janvier 2023 que l'on peut chercher une

réponse. D'abord parce qu'elle tente elle-même de mesurer l'évolution observable depuis mai 2021, date de son précédent rapport dans lequel elle avait formulé **64 recommandations sur les droits fondamentaux des personnes hébergées en Ehpad**. « Le bilan est hélas nuancé » dit Claire Hédon, en précisant que ses inquiétudes demeurent :

- 9% de ces recommandations ont été suivies d'effet
- 55% ont simplement fait l'objet d'annonces
- 36% sont restées sans réponse

Parmi les effets, sont cités les contrôles organisés dans les Ehpad pour une période de deux ans et la prise de conscience collective qui a suivi la publication du livre-enquête de Victor Castanet. Cependant de nouvelles réclamations ont été reçues, dénonçant des atteintes aux droits et pour la moitié d'entre elles des **entraves à la vie privée et familiale** et à la liberté d'aller et venir. L'accent est mis une fois de plus sur le **manque d'encadrement** et ses conséquences concrètes. L'exemple cité par Claire Hédon est celui d'un Ehpad où la solution qui avait été retenue était de laisser les résidents en pyjama toute la journée.

Le 2 mai 2023, le site indeed.com proposait **1638 postes de médecin coordonnateur** en Ehpad. Le pourcentage d'établissements non pourvus tourne toujours autour de 30%.

Certains établissements se disent obligés d'imposer à leurs pensionnaires 2 jours d'alitement par semaine. Pour éviter la précipitation au cours des soins et les chutes ? Le nouveau rapport de Claire Hédon propose **5 actions à mener sans tarder** :

1/ Définir un ratio minimal d'encadrement : 8/10 et améliorer l'attractivité des métiers du grand âge. Cela veut dire améliorer la formation des soignants qui travaillent auprès de personnes très âgées et leur proposer un salaire en rapport avec le dévouement qui leur est demandé. (En France, d'après un rapport de la Cour des Comptes, en janvier 2023 le ratio est de 6 pour 10, là où les pays du Nord sont à 10)

2/ Mettre un terme aux violations de liberté d'aller et venir et rétablir le droit au maintien des liens familiaux des résidents. Le rapport fait état d'exemples récents de fermetures d'Ehpad pendant deux semaines pour un ou deux cas de Covid, animations annulées ainsi que les rendez-vous extérieurs, douches interdites par peur de la contamination par la vapeur d'eau et visites interdites pour les familles.

3/ Mettre en place un dispositif de « vigilance médico-sociale » pour renforcer l'identification, le signalement et l'analyse des situations de maltraitance. Les décrets d'application de la loi du 7 février 2022, relative aux droits des enfants et définissant la maltraitance n'ont toujours pas été mis en place et il manque toujours un outil de mesure fiable et partagé.

4/ Clarifier et renforcer la **politique nationale des contrôles**. Concernant les inspections des ARS et des Conseils Départementaux, il n'existe toujours pas de référentiel et les moyens humains sont insuffisants. Bien que 150 postes à temps plein soient prévus par le gouvernement, il faut insister sur la nécessité de faire des investigations approfondies, sur place et de manière inopinée. (on sait que la majorité des inspections portent sur l'examen de documents comptables et sont annoncées à l'avance.)

5/ **Restaurer la confiance** des résidents et des familles. La défenseure se félicite de la publication par la Haute Autorité de Santé le 10 mars 2022 du référentiel national pour évaluer la qualité des établissements et services. Par contre, **les 10 indicateurs-clés** promis en mars 2022 par le ministère des Solidarités et de la Santé ne sont toujours pas publiés sur les sites des différents établissements. (Nous en avons donné la liste dans notre n°23 ; elle comprenait en particulier le taux d'encadrement, le taux d'absentéisme, la date de dernière évaluation de la qualité de l'établissement et le budget quotidien pour les repas (par personne).

En conclusion du rapport, malgré les actions locales des ARS et des Conseils Départementaux (par exemple les actions mises en place par le département de l'Ain), la réponse des pouvoirs publics n'est **pas à la hauteur des atteintes aux droits**. Claire Hédon « appelle

à changer notre regard sur les personnes âgées et leur vulnérabilité, ainsi que le rapport avec les aînés qui peuvent être marginalisés et déconsidérés. »

Nos remarques sur **l'âgisme** et l'image des plus âgés dans les médias trouvent ici leur place. L'an dernier nous avons observé que même dans les revues pour seniors les couvertures ne montraient que des femmes jeunes qui ne présentaient aucune marque de vieillissement. Cette année, espérant plus de réalisme, nous avons scruté les rayons des magazines spécialisés. Mais nous n'avons trouvé que des modèles sans rides, donc regardables pour représenter les vieilles dames.



Et en ce qui concerne les mots, même tendance à l'effacement du vocabulaire de la vieillesse: pour les attributions des maires-adjoints de VGP, les mots Seniors ou Aînés ont disparu dans la majorité des communes, 11 sur 18. Versailles en fait partie. Heureusement et c'est sans doute l'une des conséquences de l'« effet Fossoyeurs », on assiste à une évolution (lente) des mentalités et la télévision nous propose des réalisations comme La Révolte des vieux qui met en scène des gens âgés mais encore bien vivants. Et des acteurs connus acceptent de parler de la vieillesse, la leur, et n'ajoutent pas : « ...un naufrage»

Et l'Humanité ?

L'an dernier nous avons présenté le travail de l'association Asshumevie, qui propose des formations à la bientraitance dans les établissements pour personnes âgées. A la suite de cette formation, très exigeante qui dure plusieurs années, l'établissement peut obtenir le label Humanitude qu'il gardera cinq ans et qu'il devra faire valider à nouveau au bout de ces cinq ans. Ce travail est présenté dans un reportage de France 2 « Le Label Humanitude » diffusé le 28 février dernier. Le principal bénéficiaire de la formation, d'après le personnel soignant, est la satisfaction d'un travail qui a du sens et n'est pas soumis avant tout aux impératifs économiques. Moins d'absentéisme, des relations différentes avec des personnes à qui on propose de « vieillir debout », et la priorité donnée à l'approche non médicale.

La liste des labellisés comporte 27 établissements mais aucun à Paris et aucun en Yvelines. Une autre liste cite les 79 établissements français «Vers le Label» qui espèrent obtenir la classification. En interrogeant infirmières ou animatrices nous avons réalisé qu'un établissement qui n'a pas le label peut employer des aides-soignantes formées par Asshumevie et se réclamer de l'humanité. Pour les familles c'est une garantie. A Versailles l'Ehpad Lépine a décidé de se lancer dans cette formation.

D'autres labels existent en France comme celui d'**Établissement bien traitant** qui est basé sur les recommandations de l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements Sociaux et Médicosociaux) ou **Best** qui est l'équivalent de l'humanité dans certains établissements. Il existe aussi un Label créé par deux associations de directeurs d'Ehpad, et plutôt destiné aux pensionnaires des Résidences Service. C'est le **WISEHA** (Vie Senior Et Habitat). Ou encore le Label **Grey Pride Bienvenue** créé par l'association Grey Pride qui veut « porter un message fort sur les besoins affectifs, la sexualité et la diversité des personnes âgées ».

Normalement le Conseil de la Vie Sociale (CVS) dans lequel siègent des représentants de l'administration, des soignants, des personnels et des familles et qui se réunit plusieurs fois par an et rédige les compte-rendus de ses réunions, est lui aussi le garant de la bienveillance à l'intérieur de l'établissement. Les futurs résidents doivent pouvoir consulter ses compte-rendus avant leur entrée dans l'établissement. Mais il est encore trop peu connu.

Écrire un récit de vie

A mi-chemin entre la bienveillance et les soins palliatifs existe maintenant la possibilité pour les résidents d'un Ehpad de participer à la **rédaction d'un récit de vie**. Cette activité commence à être mieux connue. Dans la presse les articles se succèdent : dans le Parisien le 26/02/23, dans la Croix le 02/05/23. Sur les réseaux sociaux plusieurs associations ont créé leur site. Pour aider les résidents les plus isolés et ceux qui sont en fin de vie à ne pas s'enfermer dans la dépression, des bénévoles et bientôt des professionnels leur proposent de raconter des épisodes heureux ou marquants de leur vie. Ces séances de narration et d'écriture ne sont jamais imposées. Elles créent des liens entre accompagné et accompagnant qui durent souvent plus longtemps que le moment de la rédaction. Pour l'entourage et les soignants, l'attitude de l'accompagné change du tout au tout. Il donne l'impression de reprendre goût à la vie, même s'il connaît l'échéance. Après les échanges et l'écriture, un beau livre est imprimé et remis, parfois au cours d'une petite fête, au héros de l'histoire. Après sa mort, les proches hériteront du livre, dans lequel très souvent les dernières pages sont blanches. Une invitation à poursuivre l'histoire de la famille. Une des motivations pour s'engager dans ce projet est sans doute la difficulté qu'ont encore beaucoup d'établissements à mettre en place des rituels d'hommage au moment de la mort d'un résident. La plus grande discrétion est souvent de mise. La photo de celui ou celle qui vient de partir n'est pas forcément affichée. Se réunir pour évoquer le souvenir de celui qu'on a côtoyé pendant des mois peut paraître difficile à organiser. Ce sont des signes inquiétants pour ceux qui savent que leur temps est proche. Quel souvenir vais-je laisser ? Au bout d'une semaine, y aura-t-il encore une trace de moi ? Dans ce contexte, la rédaction d'un récit de vie apparaît comme une thérapie.

On peut citer plusieurs associations comme « **Passeurs de mots et d'histoires** » ou « **Traces de vie** » qui se

présentent comme des spécialistes de la transmission. Il existe aussi des projets comme « **Chaque histoire compte vraiment** » porté par des lycéens de Notre-Dame de Grandchamp et qui interviennent dans des Ehpad de Versailles. Enfin un très beau projet « **Je me fais la belle** » qui associe une chanteuse et compositrice, Marie-Tout-Court, des musiciens et une photographe, et vient d'organiser à Paris une exposition-concert-discussion avec la participation de gériâtres. Ce projet s'adresse également à des personnes en fin de vie. A la suite des entretiens, une chanson est écrite et remise à celui ou celle qui l'a inspirée. De l'avis de tous, ces échanges qui permettent à des personnes très malades de reprendre possession de ce qu'elles ont vécu, les aident à aborder sereinement la dernière étape et s'inscrivent dans une démarche de bienveillance.



Dans le domaine des **soins palliatifs à Versailles**, la fermeture de l'Unité de Soins Palliatifs Claire Demeure et son remplacement par la création d'une USP (12 lits) à l'Hôpital de la Porte Verte sont encore mal connus des Versillais.

Le comité « culture soins palliatifs » de la ville a publié en janvier 2023 un livret qui donne des adresses et des informations. Il est disponible à la mairie et sur le site versailles.fr

Pour conclure, on peut donc répondre à la question posée au début qu'il y a eu quelques changements d'attitude, quelques référentiels officiels qui devraient permettre d'évaluer plus précisément la situation, de dépister des maltraitances ou d'éviter des dérives trop importantes comme l'envolée du salaire des intérimaires. Mais c'est l'éternelle question des textes qui existent et qui ne sont pas appliqués, faute de décrets d'application ou de mesures contraignantes, faute aussi parfois d'être connus. On se heurte partout à l'argument économique : le contexte de la crise fait apparaître les changements comme trop coûteux et /ou trop douloureux.



Dans le domaine de la fin de vie, la culture acquise ces dernières années : cacher le plus possible la mort et les mots de la mort ne rend pas facile une réflexion approfondie sur cette fin de vie choisie ou subie. Mais ce que nous avons ressenti au cours de nos entretiens, c'est qu'on envisage désormais de pouvoir en parler.

Nous avons **actualisé le tableau** paru dans notre N°22 qui présentait **15 établissements** pour personnes âgées dépendantes de Versailles et de sa région et un centre de soins palliatifs. Toutes les informations recueillies sont sur le site « pourlespersonnesagees.gouv.fr ».

Tableau des Ehpad

Les différences les plus visibles sont bien évidemment les tarifs : une baisse de l'établissement Orpea à -6%, des augmentations de 0,1% à 8%, pour 8 établissements, et +10,6%, +11%, +14,4%, +14,5% (2 fois), +21% pour les 6 derniers.

Ehpad	Adresse	Tél.	Type	Nb. Places	Tarifs (€) /mois 2021	Tarifs (€) /mois 2023	GIR (€) /jour de 1-2 à 5-6	Services	Aides	Prestations facturées en plus (1)
St Louis	rue Mal-Joffre Versailles	01 39 07 25 25	priv.non lucr.	50/100	2 115	2202,6	19,7 à 5,3€		APA-ASH-APL	Ma-Ph-ATE-ATS-Co-Ped
P.B. Noailles	rue Morane-Saulnier Buc	01 81 70 67 00	priv.non lucr.	100 +	2 303	2787,3	20,9 à 5,6	Unité Alzheimer	APA-ASH-APL	?
Ma Maison	av.Mal Fr.D'Esperey Versailles	01 78 74 10 00	priv. non lucr.	50/100	2 303	2489,7	18,8 à 5	Tarifs négociables	APA-APL	(Sorties Vélo Cargo)
Les Aulnettes	rue J.Bertrand Viroflay	01 30 24 67 88	public	100 +	2 354	2405,4	24,5 à 6,6		APA-ASH-ALS	Ma Tarif -60 ans
Hyacinthe Richaud	bd de la Reine Versailles	01 39 63 91 90	public	100 +	2 371	2372,1	21,1 à 5,7	Unité Alzheimer	APA-ASH-APL	Co-Est-Ped
Lépine	rue des Chantiers Versailles	01 39 50 61 16	Public + priv.non lucr.	100 +	2 376	2385,9	19,9 à 5,3	SSIAD-PASA-ESA accueil de jour	APA-ASH-APL	Lin : 52€/mois Ma-ATE-ATS-Co-Ped
La Source	av. Versailles Viroflay	01 39 43 41 40	priv. non lucr.	50/100	2 424	2433,3	20,2 à 5,4	PASA-UVP	APA-ASH-APL	ATS Tarif -60 ans
Hôpital Porte Verte	av.Mal Fr.D'Esperey Versailles	01 39 63 74 00	priv. Asso.non lucr.	13				Unité Soins palliatifs		
Les Chênes d'Or	rue de Versailles Le Chesnay	01 39 63 44 44	public	50/100	2 538	2630,4	18,2 à 4,9		APA-ASH-APL	?
Sœurs Augustines	rue E. Charton Versailles	01 39 20 19 39	priv.non lucr.	100 +	2 772	3078,3	20,7 à 5,5	Unité Alzheimer	APA-ASH-ALS	Ph-ATS-Co-Est-Ped
Juliette Victor	rue des Fonds Jouy-en-Josas	01 34 65 00 29	priv.non lucr.	50/100	2 878	3077,4	19,9 à 5,3	Unité Alzheimer	APA-ASH-APL	Ph-ATS-ATE-Co-Est-Ped-Appareil Tél. repas invité
Villa des Sources	rue de Versailles Ville d'Avray	01 47 09 89 00	Domus Vi	25/50	3 815	4367,7	20,7 à 5,5		APA-ALS	Ph-ATS-Poste TV-Co-Ped Repas invité
Hameau du Roy / Villa St Antoine	bd St Antoine Le Chesnay	01 78 91 76 28	Korian	100 +	4 020	4597,2	19,4 à 5,2	Unité Alzheimer	APA-ALS-PASA	Long séj.-Urg.-Ph-Snoez Repas invité et Certaines activités
Villa Beau Soleil	av. de la Résistance Chaville	01 40 92 10 00	Steva	100 +	4 306	4937,7	20,7 à 5,5		APA-ASH-ALS	TV cha-Co-Est-Pod
Les Lys	rue A.-Brunot Le Chesnay-Rocq	01 39 43 44 00	ORPEA	50/100	4 316	4061,7	19,2 à 5,1	Unité Alzheimer	APA-ALS	?
Villa Epidaure	rue des Croissants Garches	01 47 01 30 60	LNA santé	25/50	5 154	5702,7	20,7 à 5,5	Unité Alzheimer	APA-ALS	Ph-Co-Est-Pod-Lingdél Appareil Tél.

ALS : Allocation de Logement Social
 APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
 APL : Aide Personnalisée au Logement
 ASH : Aide Sociale à l'Hébergement

ESA : Equipe de Soins Alzheimer
 PASA : Pôle d'Activités et de Soins Adaptés
 SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile
 UVP : Unité de Vie Protégée
 USLD : Unité de Soins Longue Durée

(1) Prestations facturées en plus

Ma	Marquage du linge	Ped/Pod	Pédicure/Podologue
Ph	Produits d'hygiène courante	Est	Soins Esthétiques
ATE	Appels téléphoniques entrant	Lin/Lingdél	Lavage du linge personnel/Linge délicat
ATS	Appels téléphoniques sortants	TV cha	Poste TV dans la chambre
Co	Coiffeur	Snoez	Soins de confort et bien-être Snoezenen

Si le revenu mensuel du résident est inférieur à 2635,54 €, seul le montant du GIR 5-6 lui sera facturé.

Les détails et les prix donnés sur les EHPAD sont ceux qui figurent sur le site « pourlespersonnesagees.gouv.fr ».

Ne pas étouffer sous les déchets

On y pense un peu plus quand les éboueurs sont en grève. Quand le contenu de nos poubelles disparaît tous les jours dans un camion qui tourne le coin de la rue, tout paraît naturel. Mais tout peut changer très vite. Alors, quand les rouages se grippent, quand les ordures s'entassent... changer les habitudes peut paraître moins insupportable.

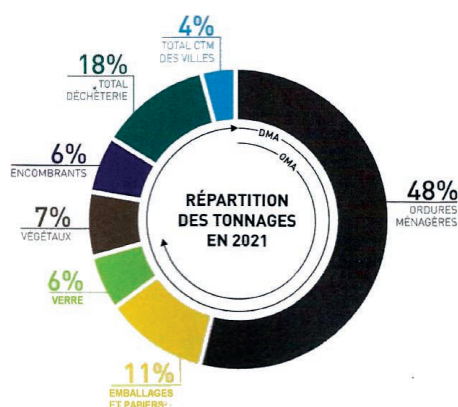
Petit rappel de notre situation

Dans le domaine de la production et du traitement des déchets, pour une même recherche, on peut trouver des **résultats très différents** d'une étude à l'autre. C'est en particulier parce que les déchets peuvent être regroupés de façon différente et nous rappelons ici la signification des acronymes les plus courants sur lesquels on bute sans arrêt :

- **OMA** : Ordures Ménagères et Assimilés : ordures ménagères + emballages + papier + verre
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés : OMA + végétaux + encombrants + déchèteries + CTM Centres Techniques Municipaux + déchets occasionnels (hors textiles)

PRODUCTION DE DECHETS VGP

PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles : tout ce qui n'est pas jeté dans les bacs de tri (emballages et papier, verre, végétaux)

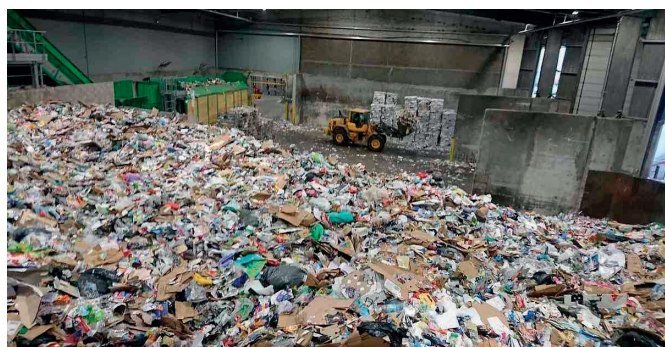
Production totale de déchets/an en France :

342,4 millions T soit **5,1 T/habitant**

Déchets ménagers totaux/an : **29,7 millions T**

Déchets dangereux (santé, environnement) : **12 millions T**

MONTAGNE DE DECHETS SIDOMPE



Le **coût de la gestion** des déchets municipaux a augmenté de 11% entre 2010 et 2016.

La **taxe ou la redevance** sur l'enlèvement des ordures ménagères a progressé de 4% par an en moyenne depuis 2006 et va continuer à grimper avec l'inflation.

Taux de **recyclage** des déchets 35%

Taux de **stockage** 34%

Taux d'**incinération** 31%, dont 19% sans récupération d'énergie (Chiffres SDES 2020)

Au vu de ces chiffres, même si la **diminution du volume** est réelle (-13 millions T depuis 2010, recyclage matière et organique passé de 24% à 43% entre 2000 et 2017) nous sommes **loin d'être des champions du recyclage**. Les bouteilles plastiques ne se recyclent qu'à 60 ou 70%, les pots de yaourt et les paquets de chips à presque 0%, pour ne parler que des plastiques alimentaires les plus utilisés et la plupart des plastiques, y compris la majorité des sacs poubelles ne se recyclent pas (chiffres Amorce). Pourtant la loi impose le recyclage des plastiques à l'horizon 2025.

Réduire à tout prix le volume des déchets

Beaucoup de gens pensent que le débordement des ordures ménagères arrêtera d'empoisonner notre quotidien quand on embauchera davantage d'éboueurs, quand le recyclage ou l'incinération auront fait des progrès. Et c'est pour bientôt (d'après eux). Tout ça va finir par s'arranger.

Mais l'urgence est là. Nous n'avons plus les moyens d'utiliser tant de **produits à usage unique** qui se recyclent mal ou pas du tout et qui polluent notre environnement. Car cela nous coûte cher, individuellement, et cela coûte cher à la collectivité.

L'un des moyens à mettre en œuvre est l'installation d'une taxe incitative, la TEOMI (**T**axe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères **I**ncitative) ou TECO (**T**axe **E**coresponsable), destinée à remplacer la TEOM (**T**axe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères), que payent tous les ménages et les professionnels.

Versailles Grand Parc a donc décidé de passer à cette nouvelle Taxe Incitative de façon progressive. Les communes choisies pour être « pilotes » : Bougival, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, après une phase de test où ils ont pu mesurer et évaluer leur production de déchets, sont entrés dans la phase active de la tarification incitative depuis janvier 2023. La nouvelle taxe incitative sera prélevée à l'automne 2023 avec la taxe foncière habituelle. Pour la 8^e commune, St-Cyr-l'Ecole, qui les a rejointes plus tard, le comptage commencera au 1^{er} mai 2023 et la taxe sera imputée en 2024. Au niveau national, l'objectif du gouvernement est d'installer la TEOMI sur **25% du territoire en 2025**.

Comment ça marche ?



TEOM	TEOMI	
Calculée sur la valeur locative du bien	En 2 parties : Une part fixe qui correspond à la gestion des déchèteries, à l'enlèvement des déchets recyclables et des encombrants	Une part variable qui correspond au nombre de fois où les ordures sont collectées

Le passage à la taxe incitative entraîne la mise en place d'un **nouvel équipement** :

- les bacs des particuliers en **habitat individuel** devront être munis de puces qui enregistreront chaque passage au camion (1 présentation du bac = 1 levée)
- les bacs des **résidences collectives** également munis de puces seront enregistrés à chaque passage ou levée. Ensuite le syndic de l'immeuble répartira le total entre les propriétaires (en principe en fonction de la surface locative de chaque appartement). Pour eux il n'y aura aucun changement et la taxe incitative ne présentera **aucun avantage**
- Mais **certaines résidences** seront équipées de bornes PAV (**P**oint d'**A**pport **V**olontaire). Les résidents disposeront de badges individuels qui leur permettront d'ouvrir la borne à chaque présentation de leur sac. Plusieurs tailles de sacs sont prévues à des tarifs différents (0,90 € pour le plus petit). Les sacs poubelles déposés devant les bornes ou laissés sur le trottoir seront considérés comme des dépôts sauvages. Ce système coûte moins cher à la collectivité puisque l'enlèvement des ordures en PAP (**P**orte à **P**orte) n'est plus nécessaire et il est plus juste puisqu'on ne paie que les déchets produits.

Les bacs de tri emballages et papier restent en **accès libre** comme les bacs pour déchets végétaux et les bacs pour le verre. D'où l'importance de trier un maximum de déchets qui ne seront pas facturés au poids.

L'objectif de VGP est de réduire le volume des déchets de 20% en 1 an. L'économie la plus importante est la réduction du coût des traitements.

Une mise en place très, très « progressive »

Comment accélérer ?

La mise en place d'une taxe incitative ne date pas des années 2020. Elle était déjà prévue dans la loi Grenelle I du 3 août 2009, mais n'avait été adoptée que par une trentaine de collectivités (600 000 habitants). Nouvel essai en 2015, où la loi relative à la transition énergétique prévoyait la généralisation d'une taxe incitative pour 15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025. Résultat : au 1^{er} janvier 2021, 6 millions d'habitants seulement l'avaient adoptée.

La TEOM est perçue comme « profondément inégalitaire » (O. Olivier, responsable du service des déchets en Vendée) puisque ce n'est pas le volume de déchets produits qui détermine l'importance de la taxe, c'est la surface du logement. La taxe incitative au contraire est présentée comme un moyen de **réduire les dépenses des particuliers** par l'amélioration du tri, le compostage systématique des bio-déchets et une répartition plus équitable de la taxation.

Plusieurs mesures gouvernementales vont dans ce sens. D'abord **l'extension des consignes de tri**. Depuis le 1^{er} janvier 2023, dans toute la France, on jette dans le bac jaune (bleu à Versailles) tous les emballages, vidés mais non lavés et les papiers, livres, revues.

Baucoup n'ont pas encore réalisé que cette mesure simplifiait énormément la vie des gens. Mais là encore l'évolution des comportements est lente. Si l'on observe les taux de refus ou erreurs de tri à VGP depuis 2013, on ne constate aucune amélioration durable. Par contre, le Parisien, dans son édition du 27 avril, souligne les progrès réalisés par les Franciliens. Sur la période 2008-2016 le tri des emballages était remarquablement stable à 35 kg/habitant. Mais en 2021 on a atteint 41,8 kg/habitant.

Une autre mesure qui doit rentrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024 est l'obligation de **trier à la source les biodéchets**. Il s'agit des déchets de jardin et des déchets alimentaires. Dans un premier temps, l'obligation porte sur l'équipement en composteurs pour les jardins et en lombricomposteurs pour les appartements et les balcons. Tous les biodéchets qui sont actuellement jetés dans les bacs d'ordures ménagères ou les poubelles de jardin seront donc compostés et leur disparition allègera d'autant la poubelle ménagère qui est destinée à être taxée à la levée ou à la présentation en PAV (**P**oint d'**A**pport **V**olontaire) à la borne. Cette mesure, bien suivie, serait donc source d'économie, au moins pour les particuliers. On peut espérer que son application ne soit pas trop « progressive ».

Quelques soucis et points noirs

1) L'installation de la TEOMI est une mesure très positive en apparence. Si on en observe bien le fonctionnement, on s'aperçoit que **toute une partie de la population** ne peut bénéficier de ses avantages. Ce sont les habitants des résidences collectives qui auront beau trier, composter, éviter le gaspillage, les avantages promis aux habitants de maisons individuelles ne seront pas à leur portée. Ils auront la satisfaction de participer à l'effort collectif mais ils seront toujours taxés selon la surface de leur bien. A moins qu'ils habitent une très grande résidence équipée en bornes collectives badgées. Ce qui est rare pour l'instant (184 bornes pour l'agglomération Versailles Grand Parc). Et **l'habitat collectif représente 49% des lieux d'habitation** (chiffres Insee 2021 pour la France). De plus, 41% des immeubles français n'ont pas de local fermé où entreposer les bacs. Comme ces bacs, même badgés, ne sont pas fermés, le risque d'accueillir des sacs poubelles étrangers à l'immeuble est grand. Et la sensation de payer pour d'autres ne stimulera pas les efforts des résidents. Pas plus que le spectacle des sacs abandonnés devant les bornes en PAV pour éviter la taxe. Nous avons pu observer récemment cette accumulation de sacs dans l'écoquartier de St-Cyr-l'École et même à Jouy-en-Josas. Les erreurs de tri et dépôts sauvages peuvent être sanctionnés assez lourdement... à condition

de retrouver les propriétaires. A Versailles, il faut souligner la difficulté de stocker plusieurs grands bacs dans les immeubles historiques du centre-ville. Certains quartiers utilisent toujours les sacs poubelles qui sont ramassés par les bennes en PAP (Porte à Porte).



2) Un autre souci : le dispositif gouvernemental voté en 2019 et prévoyant d'installer **une consigne sur les bouteilles plastiques** en augmentant le prix d'achat de 20 centimes. Cette somme serait récupérée en rendant la bouteille dans des points de collecte. Cette disposition a rencontré une grande opposition chez des associations d'élus pour diverses raisons. La première est que cette mesure ne profiterait pas au consommateur qui peut beaucoup plus facilement jeter sa bouteille gratuitement dans le bac jaune. D'autre part les bouteilles plastiques rapportées seraient détruites pour être recyclées comme les bouteilles du bac jaune. A qui profiterait donc cette opération ? Même question avec le retour de la consigne du verre.

En fait, les **reventes** des matières triées dans les usines de traitements constituent des **recettes pour les collectivités**. Une fois l'usine construite et financée en fonction d'un volume prévue de déchets, ces collectivités tirent avantage du tri mais aussi des productions d'électricité ou de chaleur des matières non triées. Paradoxalement tant qu'on ne dépasse pas la capacité de l'investissement très important que constitue l'usine, **le déchet est aussi un revenu**. Mais attention : si les déchets augmentent trop, les coûts d'une nouvelle usine et de la réorganisation du système de collecte -tri font exploser les coûts.

3) Et que dire de **la disparition programmée du gobelet plastique** au bénéfice des gobelets en carton ? Apparemment c'est un geste écoresponsable qui mérite d'être encouragé, surtout à l'approche de l'été et des festivals, gros consommateurs de gobelets. Mais voilà, le gobelet en carton est lui-même gros consommateur de pâte à papier. Du coup, le prix du papier a doublé en 3 ans. On est donc en train d'étudier la réintroduction des gobelets plastiques à condition qu'ils soient utilisés au moins 15 fois ou qu'on prête le stock à d'autres structures locales pour favoriser sa réutilisation. (Information Reporterre).

Autre cas de retour en arrière apparent : l'alerte récente de l'Agence Régionale de Santé conseillant aux consommateurs franciliens de ne plus manger **les œufs des poules élevées en plein air** mais ceux des élevages commerciaux, moins pollués.

4) On peut terminer cette revue de quelques cas épineux en matière de déchets en parlant de nos **exportations**. Nous exportons des déchets plastiques, des résidus de métaux ferreux, des téléphones usagés, des tablettes et des ordinateurs vers les pays étrangers. La 1^{ère} destination était la Chine, jusqu'en 2018, mais aussi l'Espagne, la Belgique, l'Indonésie, le Sénégal. En 2018, la Chine a décidé de ne

plus accepter les rebuts du monde entier. Evidemment ces déchets étaient démontés et revendus, souvent par des enfants ou des jeunes qui vivaient de la revente des matières collectées dans des conditions d'insalubrité extrêmes. Les pays asiatiques ont commencé à renvoyer des conteneurs de déchets vers les pays européens. En 2017, la France exportait **14 millions T** de déchets mais officiellement ces matériaux exportés étaient comptés comme produits à recycler. On a déjà vu que nos équipements en matière de recyclage ne sont pas très performants. Mais les pays importateurs sont souvent encore plus mal équipés que nous. Ces millions de tonnes de déchets exportés aboutissent donc la plupart du temps dans les **décharges** où ils sont récupérés par les travailleurs pauvres.

Pour conclure

Signes d'une prise de conscience de la population, qui s'est accélérée depuis la crise sanitaire, l'urgence de préserver l'environnement et de lutter contre les pollutions, donc la **production infinie de déchets**, est devenue un sujet de préoccupation important, provoquant débats et empoignades (parfois). Quand il s'agit de choisir un lieu de résidence, les critères « verts » sont désormais parmi les plus importants. Le Parisien vient de publier le 29 avril 2023 un classement des « villes vertes ». Le traitement des déchets figure parmi les éléments du choix. On peut donc s'étonner que dans le Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027 qui vient d'être publié, « ...aucune mesure d'accompagnement ni de suivi ou de monitoring des objectifs mentionnés ne soit intégrée, alors que ces éléments sont nécessaires à l'instauration d'une économie circulaire efficace » (Amorce le 28 mars 2023). Et le gouvernement semble perpétuellement écartelé entre les dépenses pour la transition climatique **40 milliards d'euros**, et les subventions et exonérations **190 milliards d'euros** pour le soutien des entreprises dont la majorité est à forte émission carbone. C'est le thème du dernier livre d'A. Laure Delattre, chercheuse en économie au CNRS. Son titre, inquiétant, « L'Etat droit dans le mur », est tout de même assorti d'une proposition « Rebâtir l'action publique ».

Essor de Versailles

un club de réflexion, d'analyse et de propositions,
centré sur le développement économique et social
de Versailles et de sa région.

Nos neuf valeurs

Le courage d'innover
Le sens de la collectivité
L'attention aux évolutions du monde
L'exigence de rigueur dans la gestion
Le développement de la vie démocratique
La solidarité active avec les plus démunis
Le respect absolu de toute personne
Le souci de la culture pour tous
La préoccupation de l'environnement

3 rue Delaunay 78000 Versailles 06 17 15 07 81
contact@essordeversailles

Retrouvez toutes nos publications sur notre site internet
<http://www.essordeversailles.fr>

Directeur de la publication : Philippe Domergue
Comité de rédaction :
Dominique Brière, Claude Kaiser,
Michel Mercadier, Marie-Noëlle Roger, Alain Roger

Création et impression MICROPUBLI

5 avenue du Tourne Roue - 78450 Villepreux

01 30 56 15 50 - jc@micropubli.fr

Dépôt légal Mai 2023

ISSN 1277-2666

—imprimerie—
MICROPUBLI
Depuis 1977